

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Rapport d'activités du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026

Activités réalisées d'avril 2023 à mars 2024
et perspectives 2024-2025

ÉDITION :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-98235-7 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2025

Table des matières

Liste des sigles et des acronymes	1
Introduction.....	3
Implantation des structures de gouvernance et des comités institués par la Loi	5
Mise en œuvre des mesures du PAG-PPA du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et perspectives 2024-2025	7
Axe 1 : La reconnaissance et l'autoreconnaissance des personnes proches aidantes ainsi que la mobilisation des actrices et acteurs de la société québécoise concernés par la proche aidance	9
Orientation 1.1 : Sensibiliser la société québécoise au rôle et à l'apport indéniable des personnes proches aidantes, à la diversité de leurs réalités et à l'importance de les soutenir	9
Orientation 1.2 : Assurer la concertation des actions pour l'ensemble des personnes proches aidantes dans les différentes sphères de leur vie	11
Orientation 1.3 : Favoriser la collaboration avec les personnes proches aidantes dans le développement d'actions visant à les reconnaître et à les soutenir	14
Axe 2 : Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des personnes proches aidantes et le développement de connaissances et de compétences	16
Orientation 2.1 : Identifier les besoins d'information et de formation des personnes proches aidantes et y répondre	16
Orientation 2.2 : Identifier les besoins d'information et de formation des actrices et acteurs concernés par les personnes proches aidantes et y répondre	25
Orientation 2.3 : Soutenir la recherche et le transfert de connaissances ayant trait aux personnes proches aidantes.....	32
Axe 3 : Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux personnes proches aidantes, dans une approche basée sur le partenariat.....	41
Orientation 3.1 : Évaluer les besoins de services en matière de santé et de services sociaux pour les personnes proches aidantes	42
Orientation 3.2 : Soutenir les personnes proches aidantes par des services de santé et des services sociaux adaptés	43
Orientation 3.3 : Établir un partenariat avec les personnes proches aidantes tout au long du parcours de soins et de services de la dyade aidant(e)-aidé(e).....	53

Axe 4 : Le développement d’environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l’amélioration des conditions de vie des personnes proches aidantes, notamment afin d’éviter leur précarisation financière	54
Orientation 4.1 : Favoriser le maintien de l’équilibre entre le rôle des personnes proches aidantes et les autres sphères de leur vie.....	54
Orientation 4.2 : Faciliter l’exercice du rôle des personnes proches aidantes	58
Orientation 4.3 : Prévenir la précarisation de la condition financière relative au rôle de personne proche aidante	61
Conclusion	62
Annexe 1 – Tableau récapitulatif des mesures du Plan d’action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026.....	63
Annexe 2 – Cadre financier du Plan d’action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026.....	72

Liste des sigles et des acronymes

CEPPP	Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
DI	Déficiência intellectuelle
DP	Déficiência physique
INESSS	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
LGBTQI+	Lesbiennes, gais, bisexuels, trans, queers et intersexes
LPPA	Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OC	Organisme communautaire
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PAG-PPA	Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes
PNI	Premières Nations et Inuit
PNPPA	Politique nationale pour les personnes proches aidantes
PPA	Personne proche aidante
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux

SPFV	Soins palliatifs et de fin de vie
TIC	Technologies de l'information et des communications
TSA	Trouble du spectre de l'autisme

Introduction

En 2018, au Québec, environ une personne âgée de 15 ans et plus sur cinq (21 %) est une personne proche aidante (PPA), ce qui représente environ 1 489 000 personnes (Statistique Canada, 2018). Les travaux en proche aidance au Québec visent à reconnaître et à soutenir tout autant les PPA de personnes âgées que les PPA de personnes ayant une déficience intellectuelle (DI), une déficience physique (DP), un trouble du spectre de l'autisme (TSA), une incapacité physique, visuelle ou auditive, un trouble mental, un cancer, une maladie chronique, un trouble neurocognitif majeur ou étant en situation de dépendance ou d'itinérance, en soins palliatifs ou de fin de vie. Leurs réalités témoignent d'une grande diversité de contextes, laquelle revêt des particularités, autant en lien avec l'aidé qu'avec les caractéristiques individuelles des PPA. De même, leurs parcours sont multiples. L'aide apportée peut s'échelonner sur toute une vie. Leurs responsabilités de PPA entraînent des répercussions importantes sur leur vie familiale, sociale et professionnelle, sur leur mode de vie, sur leur santé physique et mentale ainsi que sur leur situation financière (Statistique Canada, 2012).

La *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes* (LPPA) (chapitre R-1.1), la Politique nationale pour les personnes proches aidantes (PNPPA) et le Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 (PAG-PPA) s'inscrivent dans une approche intersectorielle prenant en compte toutes les PPA et considérant tous les aspects de leur vie.

La LPPA, sanctionnée en octobre 2020, a pour objectif de guider le gouvernement dans la planification et la réalisation de mesures visant à faire connaître et reconnaître la contribution des PPA et à les soutenir (art. 1). Sont énoncés une vision, une définition, des principes directeurs et des axes guidant le choix d'orientations pour assurer une réponse mieux coordonnée, concertée et adaptée aux besoins des PPA. Cette loi renforce le pouvoir d'agir des PPA dans le respect de leur volonté et de leurs capacités d'engagement, en préservant leur santé, leur bien-être et leur qualité de vie.

Comme l'indique la LPPA, tous les cinq ans, le gouvernement adopte et rend public un plan d'action gouvernemental prévoyant des mesures et des actions pour mettre en œuvre la politique nationale pour les personnes proches aidantes. De plus, la *Loi* institue un Comité de partenaires concernés par le soutien aux PPA et un Observatoire québécois de la proche aidance. Un Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux PPA ainsi qu'un Comité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) assurent la gouvernance des travaux.

La Politique nationale pour les personnes proches aidantes – *Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement* (PNPPA) a été publiée en avril 2021. Cette politique vise à soutenir les PPA et à favoriser leur reconnaissance et leur autoreconnaissance. En effet, plusieurs PPA ne se reconnaissent pas comme telles, ce qui peut expliquer leur réticence à avoir recours aux services. Les quatre axes et douze orientations que présente la Politique deviennent les objectifs d'intervention et les volets qui guident le PAG-PPA.

La mobilisation et la collaboration des 17 ministères et organismes gouvernementaux membres du Comité de suivi de l'action gouvernementale (art. 11 de la LPPA) ainsi que celles des 15 directions générales du MSSS membres du Comité ministériel de la proche aide et de très nombreux partenaires ont été déterminantes pour assurer la convergence et la pertinence des travaux du PAG-PPA 2021-2026.

Le premier Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes découlant de cette politique a été adopté en octobre 2021 et présente 61 mesures. Un ministère, un organisme gouvernemental ou une direction du MSSS est responsable de la réalisation de chacune des mesures et du suivi annuel de celle-ci à partir d'indicateurs de mise en œuvre et d'effets convenus.

Les 8 mesures de l'axe 1 et des 3 orientations associées visent à sensibiliser la société québécoise au rôle et à l'apport indéniable des PPA, à la diversité de leurs réalités et à l'importance de les soutenir par des actions concertées.

Les 26 mesures de l'axe 2 et des 3 orientations associées visent à répondre aux besoins d'information et de formation des PPA et des différents acteurs et actrices concernés par la proche aide, ainsi qu'à soutenir la recherche et le transfert de connaissances.

Les 15 mesures de l'axe 3 et des 3 orientations associées visent à soutenir la santé et le bien-être des PPA par le développement ou la bonification de services de soutien tant dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) que dans les milieux communautaires, dans une approche de partenariat.

Les 12 mesures de l'axe 4 et des 3 orientations associées visent à développer des environnements conciliants qui facilitent le rôle des PPA, notamment en favorisant le maintien de l'équilibre entre leur rôle de PPA et les autres sphères de leur vie ainsi qu'en prévenant leur précarisation financière.

Comme énoncé dans la LPPA, la ministre fournit annuellement un rapport des activités réalisées dans le cadre du plan d'action (art. 13). Ce rapport présenté au Conseil des ministres est le deuxième rapport des activités réalisées dans le cadre du PAG-PPA. Il fait état des activités réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et présente les perspectives pour l'année en cours, 2024-2025. La ministre doit rendre public le rapport dans les 60 jours suivant sa présentation au gouvernement.

Implantation des structures de gouvernance et des comités institués par la Loi

Plusieurs éléments de la gouvernance de la Politique nationale pour les PPA et du Plan d'action gouvernemental pour les PPA sont enchâssés dans la *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes*. La ministre responsable des Aînés est responsable de l'application de la *Loi* et est d'office la conseillère du gouvernement sur toute question relative aux PPA. À ce titre, elle assure le suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale et du PAG-PPA.

Afin de la soutenir dans l'exercice de ses responsabilités, la ministre met en place des structures, décrites ci-dessous, qui seront directement interpellées pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PAG-PPA. Plusieurs forces vives en proche aidance au Québec sont ainsi mobilisées dans le suivi du PAG-PPA de façon concertée au fil des années.

Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux PPA et Comité ministériel de la proche aidance

Un comité interministériel assure le suivi de la mise en œuvre de la PNPPA et du PAG-PPA. Il se compose de directeurs et de professionnels qui ont soutenu les différents travaux relatifs à l'élaboration du projet de loi, de la PNPPA et du PAG-PPA. La ministre désigne les membres du comité parmi les représentants des ministères et organismes (MO) du gouvernement pour contribuer aux travaux de gouvernance en proche aidance (art. 15 de la LPPA). Actuellement, 17 MO y sont représentés. Plusieurs membres de ce comité, actif depuis 2018, se sont mobilisés en 2023-2024 dans les travaux de la mesure 50 sur la conciliation travail-famille-études et responsabilités de proche aidance.

Un comité ministériel de la proche aidance composé de 15 directions du ministère de la Santé et des Services sociaux est également mobilisé. Plusieurs membres sont au cœur des travaux depuis 2018 et se sont mobilisés dans la réalisation de plusieurs mesures du PAG-PPA en 2023-2024.

Comité de partenaires concernés par le soutien aux PPA

Institué par la LPPA (art. 18 de la LPPA), un Comité de partenaires est composé d'au moins 11 et d'au plus 17 membres nommés par la ministre. Il est constitué de personnes représentantes d'organismes non gouvernementaux, de PPA représentant différentes réalités, de chercheurs et chercheuses, d'un membre de l'Observatoire et d'un membre du Comité de suivi de l'action gouvernementale à titre d'observateur. La mise en œuvre du Comité de partenaires correspond à la mesure 4 du PAG-PPA.

Ce Comité de partenaires, avisés en proche aidance, est interpellé dans le cadre du suivi du PAG-PPA. Le Comité de partenaires peut faire à la ministre toute recommandation ou lui donner tout avis qu'il juge nécessaire concernant la Politique nationale, le PAG-PPA ou toute autre question relative aux PPA. Il soutient la ministre et le Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux PPA dans la mise en œuvre de la Politique nationale et du PAG-PPA. Il doit donner son avis à la ministre sur toute question que celle-ci lui soumet en matière de proche aidance (art. 24). Le Comité rend publics les recommandations et les avis qu'il formule 30 jours après les avoir transmis à la ministre (art. 25). Le Comité

de partenaires doit, dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier, transmettre à la ministre un rapport de ses activités de l'année. Ce rapport doit être déposé à l'Assemblée nationale (art. 27).

Observatoire québécois de la proche aide

Institué par la LPPA (art. 28), l'Observatoire québécois de la proche aide est dirigé par un Comité de direction composé de 13 membres nommés par la ministre. La mise en œuvre de l'Observatoire et de son Comité de direction correspond à la mesure 27 du PAG-PPA.

Cet Observatoire est très ouvert au partenariat, comme en témoigne la composition du Comité de direction formé de chercheurs et chercheuses, de PPA, d'organismes non gouvernementaux et de ministères. Tout comme le Comité de partenaires, l'Observatoire fédère ainsi les compétences croisées et synergiques de partenaires pluridisciplinaires et transversaux (art. 29).

L'Observatoire québécois de la proche aide est un lieu d'observation, de vigie, d'analyse et de partage des savoirs visant à fournir des informations fiables et objectives en matière de proche aide (art. 35). L'Observatoire proposera des approches évaluatives et des indicateurs permettant de mesurer les répercussions de la PNPPA et du PAG-PPA sur la santé, le bien-être, la qualité de vie et l'équilibre des PPA (art. 36). Le Comité de direction de l'Observatoire doit, dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier, transmettre à la ministre un rapport de ses activités de l'année (art. 38). Les rapports d'activités pour les années 2020-2022 et 2022-2023 sont accessibles en ligne sur le site de l'Observatoire.

Synergie entre les structures de gouvernance des travaux en proche aide

Le Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux personnes proches aidantes, le Comité de partenaires concernés par le soutien aux personnes proches aidantes, l'Observatoire québécois de la proche aide ainsi que des personnes proches aidantes sont consultés dans le cadre de l'élaboration et du suivi du plan d'action. Les trois instances doivent se réunir au moins deux fois par année pour discuter du suivi du plan d'action (art. 11 de la LPPA).

En 2021-2022, les membres des structures de gouvernance se sont réunis après la nomination des membres du Comité de direction de l'Observatoire et du Comité de partenaires en mars 2022 afin de se rencontrer et de prendre connaissance du PAG-PPA. Ils ont été consultés pour déterminer les besoins de recherche à prendre en considération dans le développement du Programme de recherche en proche aide du Fonds de recherche du Québec – Société et culture.

En 2022-2023, le Comité de partenaires a vécu la perte de sa présidence et n'a pas eu la possibilité d'amorcer ses travaux. Dès la nomination de la présidente du Comité de partenaires et la reprise de leurs activités, les trois structures de gouvernance ont tenu une rencontre en mars 2023 afin de prendre connaissance du bilan du lancement des mesures du PAG-PPA, des principales réalisations et des principaux enjeux à ce jour.

En 2023-2024, les membres de ces trois structures de gouvernance ont été invités à participer à la Journée nationale de concertation en proche aide qui s'est tenue le 31 octobre 2023.

Mise en œuvre des mesures du PAG-PPA du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et perspectives 2024-2025

Le PAG-PPA a été adopté à la fin octobre 2021. Au 31 mars 2024, 58 des 61 mesures du plan d'action ont débuté et sont en cours de réalisation. Deux mesures débuteront d'ici l'automne 2024. La réalisation d'une mesure est compromise.

Le rapport de la ministre responsable des Aînés présente un rappel des objectifs de chacune des 61 mesures, énonce les actions réalisées entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 et présente les perspectives à venir en 2024-2025. L'annexe 1 présente les mesures, les ministères et organismes responsables, les partenaires, les années de réalisation et le statut d'avancement de chaque mesure.

En plus des 17 ministères et organismes gouvernementaux et des 15 directions ministérielles engagés dans les travaux en proche aide, près de 40 partenaires ont été mobilisés pour contribuer à différentes mesures par le biais de conventions d'aide ou d'ententes de partenariat. Ces partenaires sont en grande majorité issus des milieux communautaires.

Investissements associés au Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes

Les investissements associés aux diverses mesures du PAG-PPA représentent 200,6 M\$ sur 5 ans. L'annexe 2 présente le cadre financier associé aux mesures des quatre axes du PAG-PPA, 2021-2026. Parmi les objets d'investissement, notons que 95 M\$ sont associés à des mesures permettant de bonifier les services de répit et que 60 M\$ le sont pour améliorer l'accès à des services de soutien psychosocial tant en mode individuel que de groupe.

À ces investissements s'ajoute un investissement annuel de 25 M\$ pour assurer la poursuite de la mission de l'Appui. Ce financement de l'Appui répond à l'article 44 de la LPPA et soutient le virage de l'Appui, qui a élargi sa mission pour répondre dorénavant à tous les contextes de proche aide. Il permet notamment de financer le service Info-aidant et d'octroyer des budgets à de nombreux organismes communautaires partout au Québec pour le développement de services de soutien aux PPA.

Un plan d'action gouvernemental qui considère l'analyse différenciée selon les sexes

Il est déjà connu que la proche aide se vive de manière différente dans la façon d'exercer ce rôle et de réagir à celui-ci selon que l'on soit une femme ou un homme. Ainsi, il appert que la répartition des tâches, leur fréquence et leur niveau de responsabilité diffèrent selon le sexe et le genre. L'engagement des femmes et des hommes dans la proche aide étant distinct, il peut contribuer au maintien des inégalités entre les sexes. À cet égard, le présent Plan d'action gouvernemental porte une attention particulière aux besoins et aux réalités spécifiques des différentes

populations de PPA, dont les spécificités de sexe et de genre ainsi que les réalités des lesbiennes, gais, bisexuels, trans, queers et intersexes (LGBTQI+) et des personnes immigrantes ou appartenant à des minorités ethnoculturelles. En cours d'année 2023-2024, les équipes qui sont responsables et engagées dans 28 mesures du PAG-PPA ont été sensibilisées à ces enjeux par le biais d'une formation offerte par le Secrétariat à la condition féminine. Les responsables de ces mesures ont été à même d'intégrer des actions concrètes dans la réalisation de leurs travaux permettant ainsi de tenir compte d'une analyse différenciée porteuse de résultats sensibles aux inégalités. Cette planification s'est reflétée dans la fiche de suivi de ces mesures.

Axe 1 : La reconnaissance et l'autoreconnaissance des personnes proches aidantes ainsi que la mobilisation des actrices et acteurs de la société québécoise concernés par la proche aidance

Orientation 1.1 : Sensibiliser la société québécoise au rôle et à l'apport indéniable des personnes proches aidantes, à la diversité de leurs réalités et à l'importance de les soutenir

Mesure 1. Développer une stratégie de communication sur la valorisation des PPA et de leur apport à la société.

Afin de renforcer la compréhension, au sein de la société québécoise, des différents contextes, réalités et besoins des PPA ainsi que la conscience de la valeur de leur rôle, le gouvernement développe une stratégie de communication annuelle sur la valorisation des PPA. Il souhaite accroître à la fois la capacité des PPA à s'identifier en tant que telles et celle de la population à reconnaître les PPA de son entourage, et ce, en fonction de leurs différentes réalités.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de la campagne de sensibilisation grand public en novembre 2023 (diffusion d'outils de communication lors de la Semaine nationale des PPA) et en janvier 2024 (campagne médiatique) sous l'angle de la reconnaissance des PPA en fonction de leurs différentes réalités et de l'importance du soutien offert• Révision du contenu de la page https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/personne-proche-aidante• Partage des contenus créés aux coordonnateurs et coordonnatrices en proche aidance des établissements et à plus de 150 partenaires communautaires pour la sensibilisation des PPA• Partage des contenus créés aux responsables des communications des 34 établissements du réseau de la santé et des services sociaux pour diffusion	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser une stratégie de communication grand public 2024-2025• Partager les contenus créés aux nombreux partenaires pour sensibiliser les PPA et valoriser leur apport à la société

Mesure 2. Réaliser un portrait des PPA au Québec.

La réalisation d'un portrait des PPA au Québec permettra de connaître leurs caractéristiques, notamment en documentant l'âge, le sexe et la communauté ethnoculturelle d'appartenance des PPA, ainsi que les besoins de la personne aidée et les répercussions découlant du rôle de PPA. Par ailleurs, une attention particulière pourra être portée sur des phénomènes émergents ou particuliers, tels que la maltraitance dans la dyade personne proche aidante-personne aidée, les jeunes proches aidants, les PPA LGBTQI+, etc. La volonté de soutenir la qualité de vie des PPA en ciblant l'ensemble des déterminants favorables à leur santé et à leur bien-être tout en prenant en considération l'importance d'un équilibre entre les différentes sphères de leur vie constitue un fondement central de l'action gouvernementale.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 <ul style="list-style-type: none">• Finalisation de la recension des écrits et du modèle conceptuel par l'INSPQ• Identification des membres, mise en place du comité d'orientation du projet d'enquête avec l'ISQ et début des travaux• Mise en place du comité et identification d'indicateurs pertinents en prévision du plan de surveillance thématique sur la santé et les déterminants des personnes proches aidantes	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025 <ul style="list-style-type: none">• Élaborer le plan de surveillance thématique sur la santé et les déterminants de santé des personnes proches aidantes• Planifier l'enquête qui sera réalisée par l'Institut de la statistique du Québec
--	--

Mesure 3. Analyser la pertinence et la faisabilité de reconnaître certains droits aux PPA et les obligations qui en découlent ainsi que d'établir et de maintenir un registre public des PPA visant notamment à favoriser la reconnaissance de leur rôle.

Cette mesure vise à cerner les enjeux liés à la reconnaissance de certains droits et obligations aux PPA, notamment au regard de la Charte des droits et libertés de la personne. Plus concrètement, il s'agit d'analyser s'il est pertinent et faisable de reconnaître législativement certains droits aux PPA et les obligations qui en découlent, ainsi que d'établir et de maintenir un registre public des PPA visant notamment à favoriser la reconnaissance de leur rôle.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 <ul style="list-style-type: none">• Mise sur pied d'un groupe de travail en mars 2023, composé des représentants du MJQ, du MSSS et du Curateur public• Tenue de 10 rencontres du comité de travail	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025 <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre l'analyse de la pertinence et de la faisabilité de la mesure• Rencontrer divers partenaires pour enrichir les réflexions• Élaborer et déposer une note d'orientation aux autorités
--	--

Orientation 1.2 : Assurer la concertation des actions pour l'ensemble des personnes proches aidantes dans les différentes sphères de leur vie

Mesure 4. Mettre en place le Comité de partenaires concernés par les personnes proches aidantes.

Institué par la *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes*, le Comité de partenaires a pour fonction de soutenir tant la ministre responsable des Aînés que le Comité de suivi de l'action gouvernementale dans la mise en œuvre de la Politique nationale pour les PPA et du Plan d'action gouvernemental qui l'accompagne. Il est constitué de PPA, de membres d'organismes non gouvernementaux et de chercheurs et chercheuses.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none">• Adoption du plan de travail 2023-2024 incluant la priorisation de 2 thématiques travaillées en sous-comités : les services de répit et la mobilisation des PPA comme partenaires• Identification de 12 mesures en cours de réalisation qui pourraient bénéficier d'une consultation du Comité et présentation de 5 mesures au Comité pour information• Consultation dans le cadre de la Journée nationale de concertation en proche aide ; <i>Le répit au Québec enjeux et pistes d'améliorations</i>• Formation des membres à l'approche de partenariat avec les PPA offerte par le Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public (CEPPP)• Élaboration d'outils de gouvernance dont une matrice de compétences/expériences et un processus d'accueil des nouveaux membres• Mise en place, en février 2024, du soutien administratif et scientifique requis à l'élaboration d'avis ou de recommandations à la ministre	<ul style="list-style-type: none">• Adopter le plan de travail 2024-2025 conformément aux orientations stratégiques, au mandat et à la vision du Comité• Pourvoir les sièges vacants• Poursuivre les travaux en sous-comités sur les 2 thématiques prioritaires permettant au Comité de formuler des recommandations ou des avis à la ministre• Participer à des consultations dans le cadre de la réalisation de certaines activités du PAG-PPA identifiées en 2023-2024.• Finaliser l'élaboration d'une page Web sur le site Québec.ca pour présenter le Comité• Poursuivre l'arrimage administratif du Comité en élaborant un règlement de fonctionnement et une politique de communication

Mesure 5. Mettre en place une coordination territoriale de la proche aide.

La mise en place d'une coordination territoriale de la proche aide par l'entremise de 27 coordonnateurs et coordonnatrices constitue une mesure déterminante pour assurer la concertation nécessaire à l'intégration des actions dans les réseaux territoriaux de services. Chaque

coordonnateur ou coordonnatrice agit à titre de spécialiste de l'aide aux personnes proches aidantes dans tout le continuum de soins de santé et de services sociaux ainsi qu'auprès des partenaires intersectoriels en partenariat avec les conseillers et conseillères en développement de l'Appui. Une coordonnatrice en proche aide fait la liaison avec les PPA issues de communautés ethnoculturelles ou de langue anglaise et trois autres le font avec les Premières Nations et Inuit (PNI).

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none"> • Nomination de 27 des 27 coordonnateurs et coordonnatrices en proche aide, soit 23 coordonnateurs ou coordonnatrices dans les CISSS-CIUSSS, 1 coordonnatrice pour les personnes de langue anglaise et issues des communautés ethnoculturelles, 1 coordonnatrice pour les Inuit, 1 coordonnatrice pour les Cris et 1 coordonnatrice pour les communautés autochtones non conventionnées • Accompagnement de proximité du MSSS pour soutenir une harmonisation et une cohérence dans l'implantation du nouveau rôle • Coconstruction du travail en complémentarité avec les conseillers et conseillères en développement régional de l'Appui présents dans la communauté • Sensibilisation des gestionnaires et des intervenants et intervenantes des établissements aux travaux gouvernementaux en proche aide • Participation active à la réalisation de nombreuses mesures du PAG-PPA • Partenariat avec l'Appui et les Sociétés Alzheimer pour informer les intervenants et intervenantes du RSSS du processus de référence de la PPA vers l'Appui ou une Société Alzheimer par le biais de l'outil Référence aide Québec • Analyse de la concertation sur chaque territoire afin de dégager le modèle et les processus de concertation indiqués 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une gouvernance permettant l'ancrage transversal des travaux en proche aide au sein des établissements • Contribuer à la réalisation d'actions en proche aide guidées par le Plan de déploiement territorial de la coordination en proche aide au sein des établissements • Effectuer un portrait des services de répit et de soutien psychosocial-psychologique offerts aux PPA en collaboration avec les conseillers et conseillères en développement de l'Appui afin de soutenir le référencement et d'orienter le développement de services • Mettre en place les structures et les processus de concertation choisis • Contribuer activement au développement d'une culture de partenariat avec les PPA au sein des établissements du RSSS

Mesure 6. Organiser annuellement une journée de concertation nationale sur la proche aide.

La tenue d'une journée annuelle de concertation sur la proche aide vise à assurer l'arrimage, sur le plan national, de tous les secteurs concernés par la proche aide et à proposer les adaptations nécessaires à l'atteinte des objectifs ambitieux de ce premier Plan d'action gouvernemental.

Le Comité de suivi de l'action gouvernementale, le Comité de direction de l'Observatoire québécois de la proche aidance et le Comité de partenaires, les 27 coordinatrices et coordonnateurs territoriaux et d'autres partenaires incontournables s'y réunissent. Cet événement permet de dresser un bilan des activités de l'année en cours prévues dans le Plan d'action gouvernemental afin d'alimenter le rapport d'activités qui doit être déposé annuellement au gouvernement par la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants. Cette journée est également l'occasion de partager une vision commune de l'année à venir et de prendre les orientations pertinentes.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue de la première Journée nationale de concertation en proche aidance le 31 octobre 2023 au Centre des Congrès de Québec • Participation de personnes provenant de différents milieux : <ul style="list-style-type: none"> ○ 190 personnes présentes en mode présentiel ○ 221 personnes présentes en mode virtuel • Élaboration d'une programmation visant à répondre aux objectifs d'information, de consultation et de concertation : <ul style="list-style-type: none"> ○ un panel de personnes proches aidantes ○ 4 plénières pour présenter les travaux et les structures de gouvernance en proche aidance ○ 13 ateliers présentés par des partenaires sur des mesures et initiatives développées dans le cadre du PAG-PPA ou d'autres plans d'action du MSSS ○ une activité de coconstruction portant sur le partenariat avec les PPA • Organisation d'un espace réseautage et présentation de 10 kiosques • Prononciation d'une allocution par la ministre responsable des Aînés et déléguée à la Santé, M^{me} Sonia Bélanger, et de l'adjointe parlementaire, M^{me} Marilyne Picard • Évaluation de la satisfaction et l'atteinte des objectifs de cette journée par l'entremise d'un sondage FORMS envoyé à tous les participants : <ul style="list-style-type: none"> ○ 94 % des répondants estiment que la journée a répondu à leurs attentes ○ 43,9 % évaluent le niveau de satisfaction global pour les plénières à très satisfaisant et 44,4 % à satisfaisant 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vivre une deuxième Journée nationale de concertation en proche aidance le 1^{er} octobre 2024 au Centre de Congrès de Saint-Hyacinthe, mobilisant à nouveau les membres des structures de gouvernance du PAG-PPA et les nombreux partenaires sectoriels et intersectoriels • Consulter les participants sur des mesures potentielles en prévision du prochain Plan d'action gouvernementale pour les personnes proches aidantes • Réunir les coordonnateurs et coordonnatrices en proche aidance et les conseillers et conseillères en développement régional de l'Appui pour vivre une journée d'échanges le 2 octobre 2024
---	--

<ul style="list-style-type: none"> ○ l'évaluation moyenne de la satisfaction pour les ateliers est 4,17 sur 5 ● Analyse des résultats de l'activité de coconstruction sur le partenariat et rédaction d'un document synthèse en collaboration avec la Communauté de pratique en proche aidance et le CEPPP 	
--	--

Orientation 1.3 : Favoriser la collaboration avec les personnes proches aidantes dans le développement d'actions visant à les reconnaître et à les soutenir

Mesure 7. Développer les connaissances et les compétences des PPA et des acteurs et actrices des instances de gouvernance à travailler ensemble selon une approche basée sur le partenariat.

Le développement des connaissances et des compétences chez les PPA et les acteurs et actrices des instances de gouvernance à travailler ensemble selon une approche basée sur le partenariat assurera l'ancrage des savoirs expérientiels des PPA. Des formations, des processus et des pratiques de partenariat avec les PPA ainsi que des mesures d'accompagnement seront déployés par le Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public (CEPPP) à tous les actrices et acteurs composant le Comité de partenaires concernés par le soutien aux PPA et le Comité de direction de l'Observatoire québécois de la proche aidance. Ces actions permettront notamment aux PPA au sein de ces comités et aux acteurs et actrices des instances de gouvernance de travailler ensemble en prenant pleinement en compte les savoirs expérientiels des PPA dans le cadre des travaux.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Tenue de la première formation autant pour les personnes proches partenaires que les acteurs et actrices ONG et chercheurs et chercheuses au sein du Comité de direction de l'Observatoire et du Comité de partenaires ● Coconstruction avec le proche aidant partenaire sur la mesure 7 d'un plan d'accompagnement à la lumière des besoins respectifs identifiés par les membres des deux Comités ● Préparation et coconstruction avec les membres des deux Comités de l'accompagnement par le CEPPP selon les besoins identifiés 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en œuvre les démarches d'accompagnement coconstruites avec le Comité de partenaires et avec le Comité de direction de l'Observatoire, et ce, autant pour les personnes proches partenaires que les acteurs et actrices ONG et les chercheurs et chercheuses au sein des deux comités
--	---

Mesure 8. Impliquer les PPA (tuteurs et tutrices, assistants et assistantes, citoyens et citoyennes) au développement des services du Curateur public.

La Politique nationale pour les PPA entend renforcer le pouvoir d’agir des PPA en favorisant leur implication dans les différents processus gouvernementaux, régionaux et locaux relatifs aux actions de reconnaissance et de soutien les concernant (art. 4, alinéa 1, paragraphe 2 de la LPPA).

Le Curateur public se place dans une posture de collaboration avec les PPA pour le développement des services qui les concernent. Cette participation des PPA à l’évolution des services du Curateur public permet de prendre en compte leurs besoins, attentes et préférences. La reconnaissance des PPA est appuyée en les mobilisant en vue du développement des services qui les concernent.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none">• Réalisation d’une ronde de cocréation avec des citoyens et citoyennes• Réalisation de trois séances de consultation, totalisant un nombre de 25 séances de consultation tenues depuis le début de la mise en œuvre de la mesure• Élaboration d’un rapport pour contribuer à l’amélioration des services du Curateur public	<p>Perspectives d’avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre les rondes de cocréation avec les citoyens et citoyennes pour contribuer à l’amélioration des services
---	---

Axe 2 : Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des personnes proches aidantes et le développement de connaissances et de compétences

Orientation 2.1 : Identifier les besoins d'information et de formation des personnes proches aidantes et y répondre

Mesure 9. Diffuser la boîte à outils *La bientraitance des personnes proches aidantes : une responsabilité partagée dans différents milieux fréquentés par les PPA.*

L'objectif de cette mesure est d'appuyer la diffusion de la boîte à outils sur la bientraitance, en soutenant la capacité de Proche aide Québec à offrir des ateliers ou d'autres activités de sensibilisation auprès de différents publics. Il est visé de prévenir la maltraitance envers les PPA en faisant la promotion d'attitudes et de comportements positifs et respectueux à leur égard, lesquels s'inscrivent dans une approche de bientraitance. Les différentes actions de formation et d'information, tant auprès des personnes proches aidantes que des intervenants et intervenantes qui les soutiennent, permettront aux PPA d'acquérir et de développer des attitudes et des comportements de bientraitance envers elles-mêmes ainsi que de solliciter du soutien auprès de différentes ressources.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none">• Distribution imprimée de 150 000 dépliants, 5 000 guides d'animation et 5 000 affiches• Acceptation de sept appels de projets des organismes membres pour faire rayonner la boîte à outils• Déploiement le 21 mars de la deuxième grande campagne de communication nationale : <i>Dans le réseau de la santé et des services sociaux : La bientraitance c'est tendance!</i>• Organisation d'un grand événement le 20 mars pour lancer les nouveaux outils et la campagne 2024 de Proche aide Québec, rassemblant les membres de l'organisme• Représentation du projet dans 12 événements touchant les PPA à travers les Québec par le biais de kiosques et du réseautage• Réalisation de 16 présentations de sensibilisation, touchant plus de 230 personnes (PPA, professionnels et professionnelles, etc.)	<ul style="list-style-type: none">• Lancer la troisième campagne de communication nationale sur la bientraitance envers les personnes proches aidantes• Poursuivre la tenue d'ateliers de formation dans les organismes communautaires• Poursuivre la création de partenariats avec des chercheurs et chercheuses ainsi que des organismes communautaires• Participer à plusieurs événements et représentations afin d'assurer la visibilité du projet• Organiser un second événement pour faire rayonner la boîte à outils

<ul style="list-style-type: none"> • Formation donner à 40 intervenants et intervenantes à travers 30 organismes membres, pour animer des ateliers sur la bientraitance dans leur milieu • Génération de 10 500 vues des pages Bientraitance sur le site Internet de Proche aide Québec et 5000 téléchargements d'outils (données hors campagne) • Création de 8 nouveaux partenariats porteurs, en plus du maintien d'un grand nombre de partenariats entamés 	
---	--

Mesure 10. Réaliser en coconstruction avec des PPA et à leur intention des capsules de sensibilisation et des outils de formation concernant l'approche de partenariat dans le contexte des soins et des services.

Des outils de formation et des capsules de sensibilisation seront développés par le CEPPP en coconstruction avec des PPA afin de favoriser le développement d'une posture de partenariat chez la personne proche aidante. Ce processus d'amélioration des compétences et des attitudes en matière de partenariat de la part de la personne proche aidante elle-même favorisera une réponse adaptée à ses besoins et à ses réalités, lors de la prestation de soins et services, tant dans le cadre du plan d'intervention de la personne aidée que dans celui de la PPA. Les organismes communautaires et le RSSS seront appelés à participer activement à la diffusion de ces outils développés.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un premier comité de travail composé de proches partenaires ayant des perspectives diverses • Coconstruction des contenus de la première formation avec les proches partenaires du premier comité de travail • Recensement de la littérature et des ressources existantes sur le partenariat avec les PPA dans les soins et services • Formalisation et mise en œuvre des démarches de recrutement afin de coconstruire les capsules suivantes jusqu'en 2026 avec des PPA partenaires ayant vécu des expériences variées de proche aide dans des contextes spécifiques 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des revues de la littérature et des ressources existantes sur le partenariat avec les PPA dans les soins et services dans des contextes spécifiques aux capsules qui seront produites jusqu'en 2026 • Poursuivre le recrutement des PPA partenaires afin de former des groupes de coconstruction sur le partenariat avec les PPA dans 4 contextes de proche aide • Finaliser la production vidéo de la première capsule de formation coconstruite en 2023-2024 • Créer deux comités de travail de PPA partenaires et coconstruire les contenus des deux capsules de formation
---	--

Mesure 11. Soutenir les organisations et les PPA dans leur transition vers une offre de soutien en mode numérique.

L'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) est une avenue très prometteuse pour soutenir et accompagner les personnes proches aidantes (PPA) au regard de leurs besoins d'information, de formation et de soutien en temps opportun et en complément d'autres types de services déjà existants en mode présentiel. L'accès à des services en modalité numérique répond aux souhaits et aux préférences d'une part sans cesse grandissante de PPA. Cette mesure permettra de soutenir le virage numérique de l'offre de services pour les PPA dans tout le Québec, notamment en appuyant financièrement des projets à la suite d'appels à solutions numériques auprès d'organismes communautaires et d'entreprises d'économie sociale tant sur le plan régional que national.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none">● Soutien en information / formation / accompagnement<ul style="list-style-type: none">○ Réalisation d'un webinaire de sensibilisation sur la transition numérique○ Réalisation d'un atelier de collecte de besoins et de partage sur les défis numériques○ Réalisation de 4 formations offertes : Optimiser sa présence en ligne, Protection des données personnelles : le B.a.-ba de la loi 25, Collaborer à l'heure du numérique, Intervention de soutien psychosocial en ligne○ Création d'une cohorte d'accompagnement de 15 organismes○ Évaluation des formations et de la cohorte d'accompagnement● Lancement du 2^e appel à Solutions TIC auprès d'organismes locaux et régionaux<ul style="list-style-type: none">○ Financement de 5 projets● Lancement du 3^e appel à solution TIC auprès d'organismes nationaux<ul style="list-style-type: none">○ Financement de 5 projets● Soutien des initiatives de déploiement de services numériques pour les PPA auprès des organismes suprarégionaux ou nationaux<ul style="list-style-type: none">○ Soutien financier au développement et au déploiement de Répît-Aidant○ Soutien financier et logistique de Référence Aidance-Québec	<ul style="list-style-type: none">● Poursuivre le soutien des initiatives de déploiement de services numériques pour les PPA auprès des organismes suprarégionaux ou nationaux● Poursuivre le financement de projets par le biais d'appels à solutions TIC● Réaliser les activités de rétroaction et d'évaluation visant à apprécier les résultats des projets financés● Poursuivre les activités de soutien en information, formation et accompagnement, notamment par le biais du programme de formation national

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutien financier et développement de Parent Aidant Cap 18 ans | |
|--|--|

Mesure 12. Soutenir les PPA par des programmes de formation et de soutien en ligne visant à les outiller dans leurs parcours et leurs rôles.

La Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille ainsi que la Chaire de recherche Marguerite-d'Youville d'interventions humanistes en soins infirmiers de l'Université de Montréal ont développé des programmes de formation et de soutien en ligne pour outiller et accompagner les PPA au regard de leurs besoins au Québec depuis plusieurs années. Trois programmes de formation et de soutien en ligne pour les PPA de personnes âgées, issus de leurs travaux, ont ainsi été transférés à l'Appui pour bonifier l'offre pour le service Info-aidant. Il s'agit des programmes MeSSAGES, Devenir aidant, ça s'apprend! et Avec toi sous un autre toit. Offerts actuellement aux PPA de personnes âgées d'expression française, les trois programmes seront adaptés pour rejoindre également les PPA de personnes âgées d'expression anglaise. Le programme MeSSAGES sera, quant à lui, proposé à tous les profils de PPA à la suite de modifications dans son contenu. Ce quatrième programme est intitulé Pas à pas vers la gestion du stress. De plus, tout au long du déploiement du Plan d'action gouvernemental, deux autres programmes viendront se greffer à l'offre de formation et de soutien en ligne d'Info-aidant. Ils seront élaborés de manière à rejoindre d'autres clientèles de PPA (ex. : parents proches aidants).

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre en continu des programmes <i>DACSA</i> et <i>MeSSAGES</i> en français et en anglais • Offre du programme <i>Avec toi sous un autre toit</i> en français et en anglais pour les PPA de personnes âgées (phase pilote) • Adaptation, livraison et offre du programme <i>Pas à pas vers la gestion du stress</i> en français • Développement d'un nouveau programme avec le Centre collégial d'expertise en gérontologie du Cégep de Drummondville visant à soutenir les PPA dans un contexte de proche aidance d'un enfant adulte non autonome • 443 PPA rejointes (au 15 mars 2024) 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir les quatre programmes (<i>DACSA</i>, <i>MeSSAGES</i>, <i>ATSAT</i>, <i>Pas à pas</i>) en continu dans les deux langues • Poursuivre le développement d'un nouveau programme avec le Centre collégial d'expertise en gérontologie du Cégep de Drummondville visant à soutenir les PPA dans un contexte de proche aidance d'un enfant adulte non autonome • Choisir le dernier chantier de développement qui permettra de porter à six le nombre de programmes de soutien en ligne visant à outiller les PPA dans leurs parcours et leurs rôles • Joindre, pour l'ensemble des programmes qui seront offerts du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, 750 personnes proches aidantes
---	---

Mesure 13. Déployer le programme de formation pour les PPA par les pairs en matière de soins palliatifs et de fin de vie.

Lorsque la fin de vie approche et que la personne recevant des soins palliatifs et de fin de vie (SPFV) ne peut plus se déplacer, souhaite demeurer à domicile et y vivre ses derniers moments, sa vulnérabilité, comme celle de ses proches aidants, s'accroît. Le fardeau psychologique et physique s'installant alors, le soutien des PPA devient essentiel, voire crucial, afin que diminue la détresse psychologique s'ajoutant souvent à la fatigue physique inhérente à cette expérience vécue à domicile. Le programme est conçu pour que la formation soit donnée aux PPA par une PPA partenaire, c'est-à-dire une personne ayant déjà vécu une expérience d'accompagnement d'un proche qui est décédé. Le savoir expérientiel de la personne proche aidante partenaire accompagné du volet clinique assuré par une infirmière en soins palliatifs visent à réduire le stress émotionnel et la détresse chez les proches aidants, évitant ainsi leur épuisement et protégeant leur santé.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none">• Réalisation compromise de cette mesure par manque de ressource au sein de l'établissement qui devait la porter	<ul style="list-style-type: none">• Explorer la possibilité d'instaurer un autre projet connexe en lien avec la pair aidance

Mesure 14. Concevoir un outil de sensibilisation visant à améliorer les connaissances des PPA sur les sujets de la santé mentale, des différents troubles comportementaux et du vieillissement.

C'est dans un objectif d'éducation sur le plan psychologique que la plateforme Web interactive « Au fil du temps », une initiative de l'Ordre des psychologues du Québec, soutiendra la compréhension et l'acquisition de connaissances par l'entremise de capsules vidéo, de balados, de textes informatifs et de tableaux infographiques destinés aux PPA. Le développement par phases de la plateforme interactive permettra de faciliter l'accès à de l'information de nature psychologique adaptée aux PPA et à leurs différentes réalités en plus de répondre à leur besoin d'être informées sur différentes thématiques pouvant toucher la personne aidée.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none">• Opération de diffusion (publicité, médias, partenaires, organismes)• Analyse des besoins et recherche d'intervenants et intervenantes• Tenue d'un événement grand public le 15 juin dans le cadre de la journée mondiale contre la maltraitance des personnes âgées en présence de plus de 700 personnes• Production de 5 capsules vidéo sur des phénomènes associés au vieillissement et aux troubles neurocognitifs et comment intervenir avec la D^{re} Christine Grou, psychologue, neuropsychologue, présidente de l'Ordre des psychologues du Québec : 1) apathie 2) désinhibition 3) sommeil 4) errance 5) gestion de la douleur	<ul style="list-style-type: none">• Faire connaître l'initiative, les vidéos, les textes et les brochures à travers différentes opérations de diffusion• Produire des textes reprenant les propos tenus dans les vidéos et balados actuels• Améliorer l'expérience utilisateur du site Web à travers une refonte

<ul style="list-style-type: none"> • Production de 2 capsules vidéo sur la dépression et l’anxiété chez les personnes âgées avec le D^r Sébastien Grenier, psychologue spécialisé en gérontologie • Production de 2 capsules vidéo avec des personnes proches aidantes sur la vie de couple et la culpabilité • Conception, rédaction, production d’une brochure sur la façon d’intervenir avec bienveillance auprès des personnes âgées, impression de 50 000 exemplaires et octroi d’un contrat de diffusion avec le magazine Virage (FADOQ) • Analyse du site Web et réalisation de nouvelles maquettes Web afin d’améliorer l’expérience utilisateur du site Au fil du temps 	
--	--

Mesure 15. Soutenir les partenaires qui interviennent auprès des PPA dans la transmission d’informations et la promotion de la mesure d’assistance auprès des PPA.

La mesure d’assistance introduite par la *Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité* est entrée en vigueur en novembre 2022. Elle permet à une personne qui vit une difficulté d’être assistée par une ou deux personnes de son choix. Reconnus officiellement par le Curateur public, les assistants et assistantes au majeur peuvent aider la personne assistée à prendre soin d’elle-même, à prendre des décisions, à exercer ses droits et à administrer son patrimoine.

La mesure vise à faire connaître la mesure d’assistance et à susciter son utilisation par les PPA et les personnes aidées. Elle est introduite par la loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité, qui est entrée en vigueur en novembre 2022, et dont la mise en œuvre a été confiée au Curateur public. L’objectif est que les PPA bénéficient d’un meilleur accès à l’information pertinente sur cette mesure pouvant faciliter leur rôle tout en maintenant le plein exercice des droits de la personne aidée. Le Curateur public fait ainsi la promotion de la mesure d’assistance et diffuse de l’information à ce sujet.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la mesure d’assistance dans le cadre du Guide Proche aidant, diffusé par les Éditions Protégez-vous • Diffusion d’une campagne publicitaire sur la mesure d’assistance à la télévision et sur le Web 	<p>Perspectives d’avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une nouvelle campagne publicitaire grand public • Poursuivre les activités de communication afin d’accroître la notoriété de la mesure d’assistance auprès des publics susceptibles de s’en prévaloir, dont les personnes en situation de proche aidance, ainsi que des partenaires, tiers et relayeurs
---	---

<ul style="list-style-type: none"> • Participation à près de 150 événements publics (webinaires, salons, conférences et présentations) auprès d'organisations et de citoyens concernés par les enjeux de la proche aidance • Création et diffusion d'outils de communication (trousses promotionnelles et informatives, feuillet, etc.) • Diffusion d'articles et de contenus pour le grand public et les partenaires en proche aidance (infolettre, publications sociales, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à ajuster la stratégie de communication en fonction des résultats obtenus et des besoins exprimés
--	---

Mesure 16. Soutenir la diffusion de l'information de nature juridique mise en valeur par Éducaloi auprès des PPA et des intervenants et intervenantes.

Éducaloi, un organisme neutre et indépendant ayant une expertise en éducation juridique, offre dans le contexte de cette mesure de l'information déterminante pour les PPA par divers moyens et outils de communication. Ce partenaire donne accès sur son site Web à un dossier intitulé *Personnes proches aidantes : voici comment la loi vous outille*, qui regroupe plusieurs éléments conçus pour soutenir les PPA dans l'exercice de leur rôle auprès de la personne aidée. Considérant les enjeux de littératie numérique, il est prévu dans le déploiement de cette mesure une diffusion papier par l'entremise des médias traditionnels et grâce à des présentations dans des salons susceptibles de regrouper des PPA. Une campagne de diffusion sur les médias sociaux ainsi que la diffusion d'ateliers de type webinaire sont également prévues.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence dans 5 salons pour les personnes proches aidantes • Impression et distribution de guides d'information juridiques pertinents pour les personnes proches aidantes • Réalisation d'une campagne grand public visant à sensibiliser sur les enjeux juridiques entourant la proche aidance • Tenue d'un événement Facebook en direct sur la médiation en contexte de proche aidance • Animation du groupe Facebook Éducaloi pour les proches aidants • Publication d'un minimum de 5 publications par mois sur les divers réseaux sociaux d'Éducaloi • Animation de 12 ateliers d'information juridique auprès de personnes proches aidantes ou d'intervenants et intervenantes en proche aidance 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être présent dans 5 salons pour les personnes proches aidantes • Imprimer et distribuer des guides d'information juridiques pertinents pour les personnes proches aidantes • Concevoir et réaliser une campagne grand public visant à sensibiliser sur les enjeux juridiques entourant la proche aidance • Concevoir et réaliser de courtes capsules vidéo sur la proche aidance, qui seront diffusées sur nos réseaux sociaux (en remplacement des événements Facebook en direct, dont la popularité décline) • Poursuivre l'animation du groupe Facebook Éducaloi pour les proches aidants
---	--

<ul style="list-style-type: none"> • Scénarisation de deux modules de cyberapprentissage sur des thématiques liées à la proche aide (le mandat de protection et les directives médicales anticipées) • Consultation avec des intervenants et intervenantes en proche aide pour cibler les besoins en matière d'information juridique • Distribution d'outils sur la proche aide au sein des établissements du RSSS • Développement de nouveaux contenus et mise à jour juridique de contenus existants sur la proche aide 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et diffuser un minimum de 5 publications par mois sur les divers réseaux sociaux d'Éducaloi • Animer 10 à 12 ateliers d'information juridique auprès de personnes proches aidantes ou d'intervenants et intervenantes en proche aide • Scénarisation de deux modules de cyberapprentissage sur des thématiques liées à la proche aide • Veiller à ce que nos outils sur la proche aide soient distribués au sein des établissements du RSSS • Développer de nouveaux contenus et veiller à ce que les contenus existants sur la proche aide soient toujours à jour d'un point de vue juridique
---	--

Mesure 17. Soutenir les PPA dans la navigation au sein du RSSS.

Le RSSS comporte plusieurs programmes-services permettant d'assurer une prestation de soins de santé et de services sociaux. La présente mesure vise à outiller les PPA dans leur compréhension du RSSS et de certains processus ou démarches avec lesquels elles doivent composer. Comme la mesure est conçue en partenariat avec des PPA, c'est à partir d'une identification de leurs besoins que des outils seront conçus pour mieux accompagner la navigation de la dyade personne proche aidante-personne aidée au sein du RSSS.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Octroi du mandat à l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS) du CIUSSS Estrie-CHUS pour la réalisation de la mesure 17 • Rencontres d'arrimages entre le l'IUPLSSS et le MSSS • Rencontre exploratoire avec des coordonnatrices et coordonnateurs territoriaux en proche aide • Rédaction du devis de la réalisation de la mesure 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmettre au MSSS pour approbation le devis de la mesure • Convenir de la gouvernance et mettre en place un espace collaboratif et consultatif • Convenir du plan de collecte et le mettre en œuvre • Présenter les résultats et convenir du soutien à élaborer (outil(s) de transfert des connaissances avec la gouvernance) • Faire une ébauche (objectifs, formats, etc.) des outils de transfert des connaissances en soutien à la navigation des PPA au sein du RSSS qui seront développés
---	---

Mesure 18. Sensibiliser les PPA en emploi aux répercussions liées à leur rôle et les informer des différentes mesures existantes de conciliation travail-responsabilités de proche aideance.

Les statistiques démontrent que 56 % des PPA occupent un emploi. Cela représente un nombre considérable de personnes devant conjuguer des responsabilités professionnelles et d'aide aux proches. L'objectif de cette mesure est de permettre de joindre un plus grand nombre de PPA en emploi pour les informer de leurs droits et des mesures possibles en matière de conciliation travail-responsabilités de proche aideance ainsi que de mieux informer, par le fait même, les syndicats et les associations patronales du Québec sur les dispositions en faveur d'une meilleure conciliation pour les PPA.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none">• Création d'un site Internet dédié à la conciliation entre la proche aideance et le travail, avec près de 10 000 visites• Réalisation de trois capsules vidéo cumulant plus de 56 000 vues au total• Distribution de 45 000 dépliant dans plus de 100 organismes et lors de la participation à quatre événements• Déploiement des divers outils lors d'une campagne de sensibilisation pour les PPA en emploi• 7 conférences données à des PPA et des employées et employés du RSSS• Suivi et accompagnement des organisations souhaitant mettre en place des projets de sensibilisation sur la conciliation entre la proche aideance et le travail, incluant :<ul style="list-style-type: none">○ Appel à projets auprès des organismes.○ Projet pilote en collaboration avec le CISSS de Laval.○ Projet pilote d'accompagnement des entreprises soutenu par Concilivi	<ul style="list-style-type: none">• Réviser les outils déjà créés au regard de l'analyse ADS+ afin de s'assurer d'une plus grande inclusivité• Créer des outils complémentaires qui s'adressent aux PPA, aux employeuses et employeurs, aux syndicats et aux associations patronales• Déterminer et utiliser les meilleurs canaux de diffusion pour déployer les outils auprès des divers publics cibles• Proposer des conférences, présentations et formations sur le sujet auprès des divers publics cibles• Offrir des ateliers d'appropriation de contenu aux organismes et établissements du RSSS qui souhaitent pouvoir offrir une formation dans leur milieu• Participer aux événements pertinents pour sensibiliser les publics cibles et développer des partenariats significatifs

Orientation 2.2 : Identifier les besoins d'information et de formation des actrices et acteurs concernés par les personnes proches aidantes et y répondre

Mesure 19. Concevoir une formation pour les intervenants, professionnels et gestionnaires du RSSS et du milieu communautaire sur les caractéristiques et les besoins des PPA, sur les interventions à privilégier et sur l'approche de partenariat en contexte de soins et de services.

La mesure vise la conceptualisation et le développement d'une formation en proche aide offerte aux intervenants et intervenantes et aux gestionnaires du RSSS et des organismes communautaires. Cette formation a pour objectif de rehausser les connaissances et compétences des intervenants et intervenantes et des gestionnaires au sujet des réalités et des besoins des personnes proches aidantes ainsi qu'au sujet des approches pouvant les soutenir. Les contextes de proche aide diffèrent de façon importante, tant en lien avec la personne aidée qu'avec les caractéristiques individuelles des PPA elles-mêmes. Pour soutenir adéquatement les PPA dans l'accomplissement des rôles qu'elles entendent assumer, les intervenants et intervenantes doivent être en mesure d'évaluer leurs besoins et de leur offrir un soutien basé sur des pratiques éprouvées, dans le cadre d'une approche de partenariat.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none">• Finalisation de la recherche documentaire et rédaction du rapport de recherche documentaire sur les réalités et besoins des PPA, les pratiques reconnues pour les soutenir et l'approche de partenariat• Conception des modules du tronc commun de la formation (Bloc 1) destiné au personnel du RSSS et les organismes communautaires<ul style="list-style-type: none">○ Réalisation des plans de contenus pour les modules○ Rédaction et validation des contenus bruts○ Développement des modules conformément au processus de l'équipe de la Formation continue partagée du CIUSSS de l'Estrie – CHUS• Planification et réalisation de la consultation auprès des actrices et acteurs du RSSS concernés sur leurs besoins d'information et de formation• Rédaction de la synthèse des besoins d'information et de formation• Démarrage du processus d'élaboration du Bloc 2 de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Finaliser et diffuser le premier bloc de la formation destinée au personnel du RSSS et aux organismes communautaires (tronc commun)• Finaliser la synthèse des besoins d'information et de formation• Exécuter l'analyse des données de la recherche documentaire et élaborer les contenus bruts pour les modules propres aux programmes-services (Bloc 2 dont la livraison est prévue en 2025)• Concevoir les modules par programme-service (Bloc 2)<ul style="list-style-type: none">○ Réalisation des plans de contenus pour les modules○ Rédaction et validation des contenus bruts○ Développement des modules conformément au processus de l'équipe de la Formation continue partagée du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

<ul style="list-style-type: none"> ○ Élaboration de la stratégie de recherche documentaire et réalisation de la recherche documentaire, puis compilation et analyse des données ○ Contact avec des chercheuses et chercheurs spécialisés pour solliciter les références incontournables ● Collaboration et arrimage avec les autres partenaires du Plan d'action <ul style="list-style-type: none"> ○ Contribution à la rédaction du Cadre de référence (mesure 35) ● Rencontres d'information et arrimage avec d'autres partenaires (notamment, mesures 5, 10 et 30, 29 et 41) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Établir une collaboration et des arrimages pour l'élaboration des contenus du Bloc 3 dont la livraison est prévue en 2026 <ul style="list-style-type: none"> ○ Consulter les organismes et les experts s'intéressant aux réalités spécifiques de différentes populations de PPA ○ Collaborer avec d'autres partenaires du Plan d'action qui travaillent sur des mesures visant des populations spécifiques de PPA ● Planifier et démarrer la recherche documentaire pour les contenus du Bloc 3
---	---

Mesure 20. Mettre à contribution les membres des ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines dans la reconnaissance et le soutien des PPA.

Les membres des ordres professionnels du domaine de la santé mentale et de celui des relations humaines sont appelés à intervenir auprès des PPA dans le cadre de leur pratique. Les ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des services sociaux seront mis à contribution dans diverses mesures pour enrichir ce projet de société vers un mieux-être des PPA. De nouvelles approches professionnelles et des interventions innovantes, dans un contexte interdisciplinaire, pourraient émerger de ces échanges que l'on souhaite des plus constructifs.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Consultation de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec sur la consignation de notes au dossier de l'usager ou l'usagère pour les interventions effectuées auprès des PPA 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développer des canaux de communication avec les ordres professionnels pour transmettre les informations pertinentes sur les mesures du PAG-PPA développées et celles en voie de développement
---	---

Mesure 21. Élaborer une formation continue partagée, à l'intention des intervenants du RSSS et de ceux des OC, sur l'aide médicale à mourir sous l'angle des réalités et des besoins des PPA.

Un plus grand nombre de PPA seront amenées à vivre avec le choix de la personne qu'elles aident de recourir à l'aide médicale à mourir. Elles auront possiblement à composer avec des enjeux de valeurs, éthiques, psychologiques et émotifs, tant pour elles que pour la personne aidée. Il est ainsi proposé qu'un volet particulier soit ajouté au contenu de la formation continue partagée sur l'aide médicale à mourir déjà existante afin

d'offrir aux professionnels et professionnelles, aux intervenants et intervenantes du RSSS et des organismes communautaires la possibilité de développer leurs connaissances et leurs compétences quant à la réalité et aux besoins des PPA à l'égard de ce soin qu'est l'aide médicale à mourir.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension des travaux associés à la réalisation de la mesure par la direction du MSSS en étant responsable après la revue de littérature présentant le contenu à valoriser par une formation 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repositionner la réalisation de la mesure en fonction des orientations de la direction du MSSS qui en est responsable
--	---

Mesure 22. Mettre en place une communauté de pratique en proche aideance.

Ce lieu rassemble les professionnelles et professionnels, les chercheuses et chercheurs, les coordonnatrices et coordonnateurs territoriaux et les gestionnaires qui souhaitent mieux soutenir et favoriser la pleine reconnaissance des PPA. La communauté de pratique en proche aideance offre un accès rapide à de riches sources d'informations provenant du croisement des savoirs scientifiques et des savoirs tacites et, ainsi, fait connaître les pratiques prometteuses et novatrices, les expériences et les leçons apprises. Elle stimule et accompagne la coproduction de nouvelles connaissances, le développement de nouvelles pratiques faisant par la suite l'objet d'un partage.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'espace collaboratif SharePoint de la CdP à l'été 2023 • Consolidation et mobilisation du comité d'orientation • Planification d'un projet spécial : Panel sur les jeunes PPA • Contribution significative à la réalisation de la journée nationale de concertation en proche aideance du MSSS • Réalisation de 14 webinaires, de 10 capsules de présentation de pratiques inspirantes et de 13 messages d'animation dépassant les attentes de réalisation au cours de l'année 2023-2024 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le projet spécial choisi par les coordonnatrices et coordonnateurs territoriaux en 2023-2024 : Panel sur les jeunes PPA, avril 2024 • Améliorer l'expérience des membres et des personnes qui participent aux activités de la CdP <ul style="list-style-type: none"> ○ Offrir chaque année un webinaire pour l'accueil des nouveaux membres ○ Évaluer l'expérience des conférenciers ○ Varier les heures des webinaires • Coconstruire les outils et/ou les pratiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Réaliser un projet spécial choisi par les coordonnateurs territoriaux • Établir des collaborations avec des partenaires externes <ul style="list-style-type: none"> ○ Intégrer dans la programmation et au projet spécial annuel des collaborateurs et collaboratrices externes • Établir et réaliser la programmation annuelle
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> ○ 7 webinaires ○ 3 capsules • Recueillir, organiser et partager les pratiques et les outils <ul style="list-style-type: none"> ○ 3 outils ou pratiques inspirantes • Faire rayonner les productions ou activités de la CdP <ul style="list-style-type: none"> ○ Accroître la visibilité de la CdP ○ Produire 13 messages d’animation pour les membres ○ Diffuser 4 messages pour les partenaires externes incluant les parutions sur la « Playlist » de la CdP de la chaîne YouTube de l’IUPLSSS • Réaliser une journée annuelle en présence <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser un moment de coconstruction en présence
--	---

Mesure 23 : Outiller les organismes travaillant auprès des personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles aux enjeux de la proche aide et aux ressources existantes.

La proche aide n’est pas vécue de façon homogène selon la culture d’origine. La reconnaissance d’une PPA ainsi que les conséquences des responsabilités qui y sont associées sur l’équilibre de vie peuvent également être perçues différemment. Cette mesure permettra aux OBNL œuvrant auprès des personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles d’acquérir des connaissances sur les enjeux de la proche aide et de connaître les ressources disponibles. Les personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles seront mieux outillées pour faire face à des situations de proche aide.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification de certains enjeux lors de la remise du devis du SHERPA (IU-SHERPA) • Discussion avec le CIUSSS Centre-Ouest-de-l’île-de-Montréal (CCOMTL) concernant l’entente 	<p>Perspectives d’avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conclure une entente de services entre le MIFI et le partenaire d’ici avril 2024 afin de réaliser les premières étapes de la mise en œuvre de la mesure • Remettre au MIFI différents livrables <ul style="list-style-type: none"> ○ un rapport synthèse au regard d’une recherche documentaire sur les besoins en proche aide de personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> ○ le bilan des résultats d'un sondage réalisé auprès des organismes sur les besoins des proches aidants immigrants et autres minorités ethnoculturelles ○ un rapport synthèse au regard d'une recherche documentaire sur les ressources, les services et les outils pour les proches aidants immigrants et autres minorités ethnoculturelles au Québec ○ le bilan des résultats d'un sondage réalisé auprès des organismes pour documenter les besoins, les enjeux rencontrés ainsi que les principales ressources et services existants pour les personnes proches aidantes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles ○ un rapport synthèse réalisé au regard de l'analyse des données recueillies dans le cadre des livrables précédents ● Entreprendre le développement d'un outil de sensibilisation pour soutenir les personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles qui prennent soin d'une ou d'un proche, outil qui sera également pertinent pour soutenir l'action des OBNL qui œuvrent auprès de ces personnes
--	---

Mesure 24. Sensibiliser les intervenants du RSSS, ceux des OC et d'autres acteurs à la diversité sexuelle et de genre ainsi qu'aux enjeux que vivent les PPA LGBTQI+.

Les personnes LGBTQI+ ont de la difficulté à se reconnaître comme PPA et font face à des situations complexes découlant des nombreux préjugés qui persistent à leur égard. Le personnel engagé dans les PPA au sein des organismes communautaires et du RSSS sera sensibilisé et informé des réalités vécues par les personnes proches aidantes LGBTQI+ et les enjeux qui se posent à elles. Les retombées souhaitées par cette mesure sont que les intervenants et intervenantes adaptent leurs interventions pour créer un climat accueillant empreint de confiance pour les PPA LGBTQI+.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Poursuite de l'offre de formations de sensibilisation aux réalités des personnes proches aidantes LGBTQI+ ● 72 formations données auprès de 2326 personnes, dont 24 formations sur les enjeux des personnes proches aidantes 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réaliser une nouvelle vidéo de témoignage sur la non-binarité et la transidentité en contexte de proche aidance
--	---

<p>LGBTQI+ et 48 formations présentant plusieurs enjeux spécifiques aux réalités LGBTQI+ en plus des enjeux de la proche aidance et de la famille choisie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'une grande tournée régionale de formations en avril 2023 <ul style="list-style-type: none"> ○ 3 formations données dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ○ 2 formations données dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue ○ 3 formations données dans la région de la Côte-Nord ○ 2 formations données dans la région du Bas-Saint-Laurent ○ 3 formations données dans la région de la Capitale-Nationale ○ 3 formations données dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec ○ 2 formations données dans la région de l'Estrie • Représentation et participation à plusieurs activités rassemblant les partenaires du PAG-PPA et d'autres acteurs et actrices en proche aidance (conférences, webinaires, journées, kiosques, salons, etc.) • Réalisation d'une série de balados de 4 épisodes sur les enjeux de la proche aidance en contexte de diversité sexuelle et de genre <i>Parlons réalités LGBTQ+</i> » - Saison 3 <ul style="list-style-type: none"> ○ Épisode 1 : L'importance de la famille choisie ○ Épisode 2 : La proche aidance au quotidien ○ Épisode 3 : Intersectionnalité et proche aidance ○ Épisode 4 : Deuil et post-aidance • Réalisation de 2 vidéos de témoignage sur le vécu de la proche aidance en contexte de diversité sexuelle et de genre • Organisation d'une conférence « Le Rendez-vous Famille choisie » lors de la Semaine nationale des personnes proches aidantes 2023, avec la participation de 84 personnes dont des partenaires du PAG-PPA, des organismes communautaires et d'autres acteurs et actrices de la proche aidance • Poursuite du déploiement des outils de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un nouvel outil de sensibilisation à destination des intervenants et intervenantes du RSSS et des organismes en proche aidance. • Lancer la plateforme d'apprentissage en ligne (E-learning). Cette plateforme offrira prochainement un parcours d'apprentissage sur les réalités proches aidantes LGBTQI+ et les bonnes pratiques d'inclusion pour les milieux de la proche aidance. Une attestation sera possible à la fin du parcours • Poursuivre le déploiement de la formation Famille choisie et l'organisation des tournées de formation dans les régions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Outaouais ○ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ○ Montérégie ○ Chaudière-Appalaches ○ Laval ○ Lanaudière ○ Laval ○ Montréal • Poursuivre la représentation et la participation aux événements et activités reliés à la proche aidance • Poursuivre le déploiement des outils de sensibilisation
--	---

<ul style="list-style-type: none"> ○ 96 recensions des écrits « <i>La proche aidance dans les populations 2SLGBTQ+ : État des lieux</i> » distribuées ○ 283 affiches « <i>Êtes-vous proche aidant.e?</i> » distribuées dont 239 en français et 44 en anglais ○ 1097 dépliants du programme Famille choisie distribués dont 874 en français et 223 en anglais ○ Continuation du développement de la plateforme d'apprentissage en ligne 	
--	--

Mesure 25. Former le personnel des services à la population de l'Office des personnes handicapées du Québec aux réalités des PPA.

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) souhaite former tous les membres du personnel de ses services à la population afin qu'ils soient davantage sensibilisés aux réalités et aux besoins des PPA qui entrent en contact avec eux. Cette formation s'inscrit dans la double perspective d'amélioration continue de la qualité des services offerts aux PPA et d'amélioration de l'expérience usager et usagère qui y est associée.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature de l'entente de services 2023-2026 en matière de formation entre l'APPUI et l'Office • Approbation des contenus des deux modules de la formation aux termes de rencontres de travail entre les deux organisations • Formation débutée par le personnel des services à la population par le biais de la plateforme de l'APPUI pour effectuer le premier module 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les 2 modules de formation par l'ensemble du personnel des services à la population • S'assurer que le nouveau personnel accède à la formation et la termine
--	--

Mesure 26. Sensibiliser et accompagner les organismes communautaires famille et les OC offrant des services aux parents de personnes ayant un handicap pour favoriser l'engagement paternel et l'exercice de la coparentalité.

L'objectif de la mesure est de permettre aux organismes communautaires famille, et à d'autres OC desservant les parents de personnes ayant un handicap, d'acquérir une meilleure compréhension des enjeux et des défis de la coparentalité et de l'engagement paternel pour les parents

d'enfant ayant un handicap, et ce, afin qu'ils puissent mieux les accueillir, les inclure, les orienter et les soutenir, dans une perspective de coparentalité et d'égalité, ainsi que pour le bien-être de l'ensemble des membres de la famille.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la collecte d'informations et tenue de groupes de discussion auprès de six groupes d'organismes et auprès d'un groupe de parents • Élaboration de capsules vidéo sur la proche aidance et la coparentalité • Tenue de quatre ateliers de sensibilisation pilote pour les secteurs suivants : OCF, HGC, CRP • Tenue de six ateliers de sensibilisation à la réalité des pères et des parents proches aidants • Adaptation des contenus pour les secteurs suivants : Maisons Oxygène, CHSSN, Maison Bleue 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'adaptation des contenus pour les Maisons Oxygène, CHSSN et Maison Bleue et déployer des ateliers pilotes pour ces organismes • Poursuivre le déploiement des ateliers de sensibilisation et l'accompagnement des organismes • Développer trois nouveaux outils de sensibilisation • Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'évaluation
---	--

Orientation 2.3 : Soutenir la recherche et le transfert de connaissances ayant trait aux personnes proches aidantes

Mesure 27. Créer l'Observatoire québécois de la proche aidance.

Institué par la *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes* et axé sur la mobilisation et le transfert de connaissances, l'Observatoire québécois de la proche aidance souhaite catalyser les forces vives en proche aidance, dans une approche de partenariat. Il se positionne comme un carrefour de connaissances qui contribue à la reconnaissance des PPA et stimule l'innovation dans la réponse à leurs besoins. Les publics cibles de l'Observatoire sont intersectoriels, pluridisciplinaires et transversaux : PPA, organisations non gouvernementales, instances gouvernementales, communauté scientifique, RSSS, grand public.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des statistiques sur les personnes proches aidantes à l'aide d'une analyse différenciée selon l'âge et le sexe, diffusée sous la forme d'un rapport et de deux infographies 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonifier les connaissances autour de la reconnaissance et de l'autoreconnaissance des personnes proches aidantes, notamment sur les enjeux éthiques et les populations susceptibles
---	---

- Publication d'un rapport et réalisation d'un webinaire sur la reconnaissance et l'autoreconnaissance des personnes proches aidantes comprenant une synthèse des pratiques pour favoriser la reconnaissance et autoreconnaissance et un état des connaissances sur les définitions, facilitateurs et obstacles de la reconnaissance et de l'autoreconnaissance
- Diffusion d'un webinaire sur les enjeux vécus par les personnes proches aidantes de personnes atteintes de cancer et les possibilités d'interventions pour y répondre
- Mise en place d'une veille scientifique des chercheuses et chercheurs québécois en proche aide
- Lancement du Répertoire des connaissances qui rassemble en un seul lieu, de manière accessible, conviviale et gratuite, une panoplie de publications fiables et objectives en proche aide
 - Mise en place d'une veille des publications fiables et objectives en proche aide afin d'alimenter le Répertoire des connaissances
 - Diffusion du processus de sélection et de diffusion des publications pour le Répertoire des connaissances
 - Rencontres avec 10 ONG pour présenter le Répertoire des connaissances et la démarche de sélection des publications
 - 75 articles dans le Répertoire (note : un article peut contenir plus d'une publication)
 - 4597 utilisateurs du Répertoire
- Poursuite des collaborations avec la direction générale adjointe de la surveillance et de la planification en santé publique du MSSS, de l'INSPQ, de l'INESSS et de l'ISQ pour réaliser les grands travaux du plan d'action gouvernemental en proche aide qui permettront de suivre l'évolution de la santé et du bien-être des personnes proches aidantes et de mesurer l'atteinte des objectifs de la politique nationale en proche aide

de moins se reconnaître (ex. : jeunes personnes proches aidantes, personnes proches aidantes de la diversité ethnoculturelle), à travers la diffusion d'infographies et de publications

- Poursuivre la documentation et l'élaboration des trajectoires de proche aide et diffuser des produits de transfert de connaissances afin d'informer les acteurs et actrices sur les moments charnières et les meilleures pratiques pour soutenir les transitions dans les parcours de vie des personnes proches aidantes
- Diffuser un bulletin de veille scientifique analytique des publications des chercheuses et chercheurs québécois
- Élargir la veille scientifique en proche aide avec des publications canadiennes et internationales
- Commencer le développement d'un référentiel commun en proche aide
- Mettre de l'avant les expertises et les perspectives des personnes proches aidantes à travers la collecte de témoignages et l'élaboration de mécanismes de coconstruction pour diverses publications et projets
- Promouvoir l'Observatoire et sa mission grâce à la mise en œuvre d'un plan de communication
- Poursuivre les activités de collaboration et de partenariat
 - Déployer le modèle de collaboration et de partenariat intersectoriels en utilisant les critères de priorisation pour établir des partenariats stratégiques avec les parties prenantes
 - Consolider les liens de collaboration avec le Comité de partenaires et le Comité de suivi de l'action gouvernementale
- Finaliser le cadre de référence sur l'expertise-conseil de l'Observatoire

- Réalisation d'une recension des écrits autour des trajectoires de proche aidance afin de déterminer les moments charnières et les meilleures pratiques pour soutenir les transitions dans les parcours de vie des personnes proches aidantes
- Participation de l'Observatoire lors d'activités externes de transfert de connaissances en proche aidance
 - Présentation à l'ACFAS
 - Présentation à la demi-journée de partage sur les mesures de l'axe 2 du PAG-PPA (chapeauté par le MSSS, en ligne)
 - Présence au symposium Young Carers organisé par Ami Québec (Montréal)
 - Présentation à la Journée de concertation nationale (Québec)
 - Présentation à deux tables rondes au Sommet canadien pour les aidants du CCEA (Ottawa)
 - Kiosque à l'événement Place aux proches aidants de la Table de concertation régionale sur les personnes proches aidantes de Montréal (Montréal)
 - Kiosque au Forum pour la Semaine nationale des personnes proches aidantes 2023 au CCOMTL (Montréal)
 - Présence au Rendez-vous Famille choisie de la Fondation Émergence (Montréal).
 - Présentation à la formation sur l'ADS+ en novembre 2023 (portée par le Secrétariat à la condition féminine, en ligne)
- Augmentation de la visibilité de l'Observatoire :
 - Publication de trois infolettres
 - Lancement de la page Facebook
 - Lancement de la page LinkedIn

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation d'une recension des écrits sur l'expertise-conseil | |
|--|--|

Mesure 28. Soutenir la recherche et le transfert des connaissances en matière de proche aide.

Le développement de nouvelles connaissances en proche aide est visé par du soutien concret à une nouvelle programmation de recherche élaborée en partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture par l'entremise du programme des actions concertées. Les nouvelles connaissances développées viendront éclairer la réflexion, accroître la capacité de prise de décision, l'innovation et le changement des pratiques en matière de proche aide au Québec. Dans le cadre de cette mesure, une attention particulière sera accordée au partage et à l'application des connaissances et des résultats de recherche en proche aide par le biais d'activités de suivi en cours de projet, de rapports d'étape et d'activités de transfert de connaissances.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des pré-demandes déposées par les chercheurs et chercheuses par le comité de pertinence au printemps 2023 • Réception des demandes complètes à l'été 2023 • Analyse des demandes complètes par le Comité scientifique du FRQ-SC à l'automne 2023 • Confirmation et annonce en octobre 2023 des projets de recherche financés pour 3 ans par le Programme de recherche en proche aide du FRQ-SC • Amorce de la réalisation des projets de recherche du Programme de recherche en proche aide 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir des séances d'informations sur l'état d'avancement des projets de recherche en fonction de thématiques
--	--

Mesure 29. Recenser et développer les pratiques prometteuses afin d'évaluer adéquatement les besoins et de soutenir les PPA des personnes présentant une DP, une DI ou un TSA.

L'objectif de la mesure est de documenter les pratiques prometteuses existantes tant dans la littérature que dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Il s'agit ensuite de bonifier l'offre de services afin de mieux soutenir l'entourage des personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou un TSA, de développer des projets de démonstration et de soutenir les PPA des personnes ayant une déficience ou un TSA par l'entremise de services de santé et de services sociaux adaptés.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recension de la littérature en matière de soutien aux PPA (IUs) • Rédaction du rapport préliminaire de cette recension • Déploiement du sondage pour documenter les pratiques en matière de soutien aux PPA • Élaboration des constats et des pratiques prometteuses • Rédaction du rapport préliminaire des pratiques en matière de soutien aux PPA • Rencontre avec les IU pour faire part des commentaires sur les rapports préliminaires et signifier les attentes pour le rapport final • Réflexion quant aux projets de démonstration à partir des résultats préliminaires 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la réalité des PNI dans le rapport final • Recevoir, présenter et diffuser le rapport final • Élaborer des projets de démonstration
---	--

Mesure 30. Étudier les réalités et les besoins spécifiques des PPA issues des communautés ethnoculturelles et celles de langue anglaise en vue de définir des pistes d'action pour mieux les soutenir.

Le projet de recherche, mené par l'Institut universitaire SHERPA intégré au CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, dans le cadre de cette mesure a pour objectif d'émettre des pistes d'action en vue de soutenir les PPA issues des communautés ethnoculturelles minoritaires et des personnes de langue anglaise. Les travaux combinés, soit la revue de littérature et l'enquête terrain auprès de PPA issues de ces communautés, permettront de comprendre les enjeux et de formuler des recommandations dans la mise en œuvre de l'ensemble des actions intersectorielles en proche aide.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la recension des écrits • Réalisation des entrevues • Analyse des données • Rédaction du rapport, validation des résultats et élaboration des recommandations (débutées) • Planification des activités de transfert des connaissances • Identification de ce qui pourrait constituer une phase 2 à la mesure 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terminer la rédaction du rapport • Effectuer la validation des résultats • Finaliser l'élaboration des recommandations • Organiser des activités de transfert des connaissances • Déposer le rapport au MSSS en juin 2024 • Élaborer une suite à la mesure pour la mise en œuvre des recommandations
---	---

Mesure 31. Documenter et promouvoir des pratiques prometteuses pour l'organisation des services offerts aux PPA.

Cette mesure vise l'ensemble des partenaires communautaires, associatifs, institutionnels, désireux de développer des services pour les PPA. Cette démarche s'inscrit dans une mise à jour de trois guides (Information/formation, Répit, Soutien psychosocial) déjà produits et dans la production de trois nouveaux guides (Services numériques, Hommes, Post-aidance). Ce travail structurant est nécessaire considérant tant le contexte environnemental ayant évolué que la nécessité d'adapter les contenus à d'autres contextes de proche aide. L'ajout des trois nouveaux guides conclura le soutien aux organisations soucieuses de développer des pratiques et des services adaptés aux besoins des PPA.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none">• Développement des assises des travaux sur les pratiques prometteuses en services numériques et en post-aidance• Recension des écrits scientifiques et littérature grise• Recherche et conceptualisation des définitions• Identification de personnes expertes et intervenantes, d'organismes ayant une expertise pertinente• Élaboration d'outils de collecte d'informations de groupe et d'informations individuelle• Collecte de données :<ul style="list-style-type: none">○ Réalisation de FG avec des responsables d'organismes et intervenants et intervenantes qui offrent des services aux PPA○ Réalisation d'entrevues individuelles semi-structurées avec des partenaires ou organismes ayant développé des pratiques probantes• Analyse des données collectées et rédaction des pratiques prometteuses	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser la recension des écrits pour les trois types de services aux PPA (information/formation, soutien psychosocial et répit) et la thématique restante (hommes aidants)• Effectuer les FG et les entretiens individuels• Terminer la rédaction des pratiques prometteuses pour les trois types de services et les trois thématiques (post-aidance, hommes aidants et services numériques)• Construire l'infrastructure Web pour la diffusion des contenus• Confirmer les contenus auprès d'experts• Publier et diffuser les pratiques prometteuses• Planifier les modalités de formation pour favoriser l'appropriation des pratiques prometteuses

Mesure 32. Documenter les pratiques inspirantes en matière de proche aide pour les Premières Nations et Inuit et en soutenir le transfert aux coordonnateurs territoriaux.

S'inscrivant dans une approche de sécurisation culturelle, le développement de travaux collaboratifs entre l'équipe du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et les coordonnateurs et coordonnatrices des Premières Nations et Inuit (PNI) permettra de soutenir ces derniers dans leur rôle en documentant

les pratiques prometteuses en proche aide dans les communautés PNI d'ici et d'ailleurs. Un transfert de connaissances sera établi dans un mode évolutif et itératif en fonction de l'avancement des travaux.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des rencontres de réseautage dans le but de fournir aux coordonnateurs et coordonnatrices un espace pour discuter de l'évolution de leurs projets et partager des pratiques inspirantes susceptibles de susciter de l'intérêt et d'être reproduites sur d'autres territoires • Réalisation des entrevues en lien avec les pratiques inspirantes issues des rencontres de réseautages • Rédaction des rapports de synthèse sur les pratiques collectées 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser trois entrevues de collecte de données sur une pratique inspirante issue des initiatives en proche aide chez les Inuit, chez les Cris et dans les communautés non conventionnées • Rédiger des rapports de synthèse sur les pratiques collectées • Réaliser une rencontre de groupe avec les trois coordonnatrices pour définir le contenu de la capsule vidéo mettant en valeur les activités réalisées par chaque coordonnateur et coordonnatrice visant la pleine reconnaissance et le soutien des personnes proches aidantes des Premières Nations et des Inuit • Produire la ou les capsules vidéo en fonction du format qui aura été choisi
---	---

Mesure 33. Identifier les approches d'évaluation et les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs de la Politique nationale pour les PPA.

Dans ce premier Plan d'action gouvernemental, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) est mandaté pour identifier les approches d'évaluation pertinentes et les indicateurs qui pourront être définis et suivis en prévision de l'évaluation de l'atteinte des buts poursuivis par la Politique nationale pour les PPA. Ces travaux ont un haut potentiel d'influence sur la détermination des mesures du prochain Plan d'action gouvernemental pour les PPA.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Octroi du mandat à l'INESSS • Mise en place du comité et des modalités de collaboration <ul style="list-style-type: none"> ○ Précisions sur le contexte et les questions accompagnant le mandat ○ Implication de l'Observatoire québécois de la proche aide comme partenaire du mandat 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les indicateurs potentiels pour témoigner de l'atteinte des buts de la PNPPA <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre la revue de la littérature sur les indicateurs et les outils d'évaluation portant sur les PPA ○ Finaliser la recension des indicateurs ○ Identifier et sélectionner les indicateurs en fonction des critères préétablis ○ Poursuivre les consultations auprès du comité
---	--

<ul style="list-style-type: none"> ○ Amorce d'une collaboration avec la direction de la surveillance de la santé publique et l'Institut national de santé publique du Québec comme collaborateurs ● Analyse et synthèse entourant l'opérationnalisation des buts de la PNPPA par l'équipe de projet de l'INESSS, en collaboration avec l'Observatoire québécois de la proche aidance ● Réalisation d'une revue de littérature sur les indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Recension des indicateurs disponibles dans les banques clinico-administratives (en collaboration avec le BDCA) ○ Recension des indicateurs disponibles localement dans les CISSS et CIUSSS ● Consultations réalisées auprès du comité pour différents livrables 	<ul style="list-style-type: none"> ● Déterminer la stratégie d'évaluation de l'atteinte des buts de la Politique <ul style="list-style-type: none"> ○ Réaliser une revue de la littérature ○ Effectuer des consultations, notamment auprès d'experts et de partenaires ○ Rédiger un rapport, incluant des recommandations ● Poursuivre les analyses permettant un dépôt du projet à la fin de l'année 2025
---	--

Mesure 34. Identifier des pratiques à privilégier auprès des PPA pour les soutenir dans le choix de la dyade aidant(e)-aidé(e) pour que la personne aidée en grande perte d'autonomie demeure à domicile.

L'INESSS sera invité à identifier les pratiques à privilégier auprès de PPA pour les soutenir dans le choix de la dyade personne proche aidante-personne aidée afin que la personne aidée en grande perte d'autonomie demeure à domicile. L'INESSS pourra utiliser les données clinico-administratives québécoises ainsi que d'autres données en lien avec les PPA afin de bien contextualiser les enjeux.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Octroi du mandat à l'INESSS ● Présentation au Panel des usagers et usagères et des proches de l'INESSS au printemps 2023 ● Rédaction du plan de réalisation – automne 2023 ● Tenue de la 1^{re} rencontre du comité consultatif en hiver 2024 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Colliger et analyser les données sur les besoins en soins et services en soutien à domicile des personnes proches aidantes des personnes âgées en grande perte d'autonomie -mai 2024 ● Effectuer une synthèse des besoins – mai 2024 ● Explorer les données clinico-administratives ● Consulter des personnes proches aidantes (mai 2024) ● Présenter le projet au Comité délibératif permanent de la direction de l'évaluation et du soutien aux modes d'intervention en services sociaux et en santé mentale (CDP de la DESA) – 22 mai 2024
---	---

	<ul style="list-style-type: none">• Colliger et analyser les données sur les pratiques de soins et services en SAD à privilégier pour répondre aux besoins des personnes proches aidantes – été 2024• Tenir la 2^e rencontre du comité consultatif – septembre 2024.• Effectuer une synthèse des pratiques à privilégier – octobre à décembre• Animer le processus délibératif sur les recommandations avec le CDP de la DESA – janvier, février 2025• Rédiger le rapport – Version destinée aux lecteurs externes - mars-mai 2025
--	--

Axe 3 : Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux personnes proches aidantes, dans une approche basée sur le partenariat

Mesure transversale

Mesure 35. Élaborer un cadre de référence présentant l'ensemble des services intégrés en matière de soutien aux PPA.

Ce cadre de référence aura comme objectif, notamment, d'assurer la mise en œuvre et la pérennisation de l'approche de partenariat dans le RSSS, dans le respect des volontés et de la capacité d'engagement des PPA. Le cadre de référence permet d'orienter les établissements du RSSS afin de mieux reconnaître, accompagner et soutenir les PPA engagées dans le parcours de soins et de services des usagers et usagères, dans une perspective de partenariat. Il présente les assises de la proche aidance au Québec, les pratiques cliniques à privilégier avec les PPA, un cheminement clinique d'intervention ainsi que les conditions organisationnelles à mettre en place pour développer la culture de partenariat avec les PPA au sein des établissements.

Actions réalisées du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un Comité de travail consultatif composé de professionnels des directions du MSSS (DI-DP-TSA, DSMIDI, SSG, SAD, DNSSI) et de deux coordonnatrices en proche aidance• Élaboration du contenu du cadre de référence à l'intention des gestionnaires et des intervenants et intervenantes du réseau de la santé et des services sociaux : <i>Vers une reconnaissance et un meilleur soutien des personnes proches aidantes</i>, dont les composantes principales sont :<ul style="list-style-type: none">○ Assises de la proche aidance○ Pratiques cliniques avec les personnes proches aidantes○ Cheminement clinique pour soutenir la PPA○ Conditions organisationnelles favorables à la proche aidance• Production d'un outil de cheminement clinique• Consultation réalisée auprès de vingt-huit personnes représentant différents organismes et établissements• Rédaction du Cadre de référence	<ul style="list-style-type: none">• Publier le cadre de référence• Soutenir la diffusion et l'appropriation du cadre de référence en collaboration avec les coordonnateurs et coordonnatrices en proche aidance au sein des établissements

Orientation 3.1 : Évaluer les besoins de services en matière de santé et de services sociaux pour les personnes proches aidantes

Mesure 36. Mettre en place un outil permettant de repérer les PPA et de les orienter vers les ressources appropriées.

Cette mesure vise à mettre en place un outil permettant de repérer les PPA et de les orienter vers les ressources appropriées. Cet outil contribuera à répondre rapidement aux besoins des PPA en matière d'information et de soutien. Dans un premier temps, les PPA de personnes âgées et celles dont le proche vit avec un trouble neurocognitif majeur seront visées, puis pourront s'ajouter selon les volontés des partenaires les PPA accompagnant des proches aux prises avec d'autres problèmes de santé ou conditions (troubles mentaux, DP, DI-TSA et SPFV). L'implantation de l'outil améliorera l'accessibilité et la continuité des soins et services. De plus, elle permettra d'orienter les PPA plus tôt vers les services adaptés à leurs besoins, dans leur réseau territorial de services.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

- Promotion de Référence aide Québec par les coordonnateurs et coordonnatrices en proche aide du RSSS, les conseillers et conseillères en développement de l'Appui et les Sociétés Alzheimer
- Accroissement significatif du nombre de références reçues résultant de la promotion, mais également des besoins grandissants des proches aidants
- Amélioration du site Web pour faciliter le référencement et la navigation
- Traduction des outils promotionnels (feuilles et capsules) ainsi que du site Web afin de favoriser l'accessibilité et d'élargir la clientèle ciblée
- Reddition qualitative permettant de déterminer avec plus de précision les orientations pour 2024-2025

Perspectives d'avril 2024 à mars 2025

- Poursuivre la promotion de l'outil de référencement auprès d'un plus grand nombre d'intervenants et intervenantes de différents milieux, RSSS, organismes communautaires, pharmacies communautaires, professionnels et professionnelles du droit
- Déterminer des initiatives de promotion nationale
- Approfondir les moyens pour la pérennisation de l'utilisation de l'outil Référence aide Québec
- Explorer le développement d'autres types de référencements de PPA

Orientation 3.2 : Soutenir les personnes proches aidantes par des services de santé et des services sociaux adaptés

Mesure 37. Assurer la pérennité de l'Appui pour les proches aidants permettant le développement de services aux PPA.

La mesure vise à soutenir financièrement la réalisation de la mission de l'Appui pour les proches aidants, organisme de bienfaisance visant l'amélioration de la qualité de vie des personnes proches aidantes du Québec. Les investissements permettront à l'Appui de poursuivre et d'accroître le soutien d'organismes offrant des services aux proches aidants; d'animer et de soutenir, en collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs proches aidants, les concertations locales, régionales et nationales; de travailler à l'amélioration continue des services et des interventions; de sensibiliser la population aux enjeux et aux réalités des personnes proches aidantes et de faire la promotion des mesures de soutien disponibles. Le soutien financier permettra également de poursuivre la dispensation d'Info-aidant, service national d'accueil, d'écoute, de soutien et de références offert aux proches aidants.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none">• Soutien financier de 24,5 M\$ aux organismes à but non lucratif et d'économie sociale pour des services aux personnes proches aidantes, dont 20,5 M\$ pour les PPA de personnes âgées et 4 M\$ pour les PPA d'enfants ou d'adultes de moins de 65 ans) :<ul style="list-style-type: none">○ Répit : 13,5 M\$○ Formation / Soutien psychosocial / Transfert de connaissances : 11 M\$○ Plus de 40 000 PPA jointes par les organismes soutenus○ Plus de 500 000 heures d'intervention directes données• Maintien du service Info-aidant 7 jours sur 7 de 8 h à 20 h pour l'ensemble du Québec :<ul style="list-style-type: none">○ Plus de 11 000 nouveaux dossiers ouverts○ Plus de 30 000 interventions (appels, courriels, suivis cliniques, liaisons)○ Déploiement du soutien aux PPA via clavardage• Implication terrain des 17 conseillères et conseillers en développement régional de l'Appui :<ul style="list-style-type: none">○ Appropriation du terrain par les nouvelles ressources○ Soutien à l'amélioration continue de la concertation, de la complémentarité et des services aux PPA	<ul style="list-style-type: none">• Octroyer un soutien financier de plus de 25 M\$ aux organismes œuvrant en proche aide• Augmenter la capacité d'accueil et de réponse à Info-aidant• Lancer un nouveau site Web destiné à soutenir les parents d'enfants avec handicap ou limitations pour la transition à la majorité (Parent aidant / Cap 18 ans)• Effectuer une collecte d'informations et production de Portraits régionaux des services de répit et de soutien psychosocial offerts aux PPA du Québec, en collaboration avec le MSSS et les CI(U)SSS.• Rehausser l'utilisation de Référence aide Québec• Organiser les Journées de l'Appui en mars 2025• Effectuer une refonte du Répertoire de ressources pour les PPA (moteur de recherche et autres)• Réaliser des campagnes de sensibilisation et de promotion des organismes et des services disponibles• Bonifier le Programme national de formation pour les intervenants et intervenantes et augmenter le nombre de places disponibles• Planifier des activités régionales et locales de concertation pour l'ensemble des régions du Québec

<ul style="list-style-type: none"> ○ Collaboration et arrimage avec les coordonnatrices et coordonnateurs en proche aide des CI(U)SSS ○ Déploiement de Référence aide Québec en partenariat avec le MSSS et la Fédération des Sociétés Alzheimer du Québec (ressources régionales des trois réseaux) ● Relance du Programme national de formation pour les intervenants et intervenantes en proche aide (octobre 2023) : <ul style="list-style-type: none"> ○ 21 formations différentes offertes ○ Plus de 600 intervenantes et intervenants joints par l'offre de formation ● Sensibilisation de la population et soutien en information auprès des PPA : <ul style="list-style-type: none"> ○ Balado Saison 3 : 60 000 écoutes ○ Série documentaire : 1,7 M\$ de visionnements ● Maintien d'une gestion rigoureuse des fonds : <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi et analyse et compilation des résultats des projets soutenus financièrement ○ 80 % des investissements en services directs aux personnes proches aidantes ○ Moins de 5 % en frais d'administration 	
---	--

Mesure 38. Bonifier le soutien aux OC pour soutenir les PPA.

Les OC constituent une composante incontournable de notre structure sociale. En matière de proche aide, plusieurs OC détiennent des expertises notables et font preuve de grandes capacités d'innovation en proposant des services uniques, différents et adaptés aux besoins particuliers des PPA. De façon à permettre à ces organismes de répondre aux besoins croissants des PPA, la présente mesure vise à bonifier le soutien financier aux OC qui offrent des services aux PPA ou aux proches de l'entourage, et ce, en lien avec plusieurs programmes-services. Ce rehaussement sera octroyé par le biais du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du MSSS pour le développement principalement de services de soutien psychosocial, mais également d'information et de formation pour les PPA.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Création d'un comité de travail réunissant le MSSS, un répondant ou répondante PSOC et les coordonnateurs et 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Octroyer la récurrence du financement aux établissements responsables du PSOC
---	---

<p>coordonnatrices en proche aide pour planifier la démarche d'octroi du financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détermination des balises d'octroi pour soutenir le développement de services de soutien psychosocial et d'information / de formation aux PPA dans toutes les régions par le biais d'ententes pour activités spécifiques dans le cadre du PSOC • Répartition régionale de l'enveloppe budgétaire allouée • Annonce du financement du Programme de soutien aux organismes communautaires au printemps 2023 et attribution du financement aux établissements responsables du PSOC • Signature d'ententes pour activités spécifiques avec près de 160 organismes communautaires admis au Programme de soutien aux organismes communautaires dans toutes les régions du Québec • Rehaussement de la capacité financière de certains organismes nationaux admis au PSOC afin de soutenir leur implication en proche aide 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'implantation de la mesure dans le réseau de la santé et des services sociaux • Soutenir les établissements dans les questionnements liés aux ententes. • Faire un portrait des services développés pour mieux soutenir les PPA dans le cadre des ententes pour activités spécifiques
--	---

Mesure 39. Promouvoir les services sociaux généraux et faciliter leur accès aux PPA.

Cette mesure vise à faire connaître les services sociaux généraux des CISSS et CIUSSS et de les rendre accessibles aux personnes proches aidantes. Il a été démontré que les personnes proches aidantes ont besoin de services sociaux généraux, notamment des services de consultation sociale et de consultation psychologique, et que ceux-ci auraient un effet bénéfique sur leur qualité de vie, sur leur bien-être ainsi que sur leur processus de deuil. La mesure s'adresse aux personnes proches aidantes et intervenantes des services sociaux généraux et à celles des programmes-services des établissements du RSSS. Les actions privilégiées sont de faire connaître la gamme des services sociaux généraux et la façon de s'en prévaloir : accueil, analyse, orientation et référence (AAOR), consultation téléphonique psychosociale 24 heures sur 24/7 jours sur 7 (Info-Social), intervention de crise dans le milieu 24 heures sur 24/7 jours sur 7, consultation sociale, consultation psychologique et service de soins spirituels. Il est également souhaité de joindre les personnes proches aidantes par des services de proximité.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p>	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribuer le financement rehaussé 2024-2025
--	---

<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du Guide d'intervention psychosocial ponctuel pour les personnes proches aidantes (en voie d'être terminée) • Attribution du financement pour 2023-2024 • Consolidation du partenariat avec les établissements de santé et des services sociaux, leurs partenaires communautaires ainsi qu'avec la Direction des services aux aînés et aux proches aidants du MSSS • Finalisation et distribution d'un feuillet informatif en collaboration avec des partenaires internes et externes • Implantation en continu de la mesure 39 dans le réseau de la santé et des services sociaux • Soutien aux établissements dans la phase de l'implantation de la mesure 39 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'implantation de la mesure dans le réseau de la santé et des services sociaux <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire connaître la gamme des services sociaux généraux auprès des PPA et la façon de s'en prévaloir : Accueil, analyse, orientation, référence (AAOR), consultation téléphonique psychosociale 24 heures sur 24/7 jours sur 7 (Info-Social), intervention de crise dans le milieu 24 heures sur 24/7 jours sur 7, consultation sociale, consultation psychologique et le service de soins spirituels ○ Rejoindre les PPA par des services de proximité (<i>reaching out</i>, consultations téléphoniques/virtuelles, éclaireurs) ○ Contribuer à l'élaboration et à la diffusion des outils existants auprès des intervenants et intervenantes des services sociaux généraux pour mieux repérer les personnes proches aidantes et leur offrir les services adaptés à leurs besoins ○ Faire connaître la gamme des services sociaux généraux auprès des intervenants et intervenantes des programmes-services qui donnent les services aux personnes aidées, auxquels ils peuvent diriger la personne proche aidante • Poursuivre le soutien aux établissements de santé et services sociaux selon les besoins émergeant de la mesure 39 • Mettre à jour le feuillet informatif dans le réseau de la santé et des services sociaux
--	--

Mesure 40. Bonifier l'offre des services de soutien à domicile pour les PPA dans chaque région.

En contexte de soutien à domicile, assurer la santé et le bien-être des PPA en les soutenant dans leur engagement envers la personne aidée est déterminant. Répondre aux besoins des PPA avec l'intensité requise et en temps opportun est un objectif de taille. La mise en œuvre de cette mesure permettra d'améliorer l'accessibilité, la pertinence, la continuité et l'intensité des services de soutien à domicile pour mieux répondre aux besoins des usagers et usagères et de leurs personnes proches aidantes. Les orientations en soutien à domicile ministérielles mises à jour en 2023 avancent une vision

des interventions auprès des PPA et présentent des services qui peuvent prendre différentes formes, selon la nature des besoins, et être offerts soit directement aux PPA afin de répondre à leurs besoins particuliers, soit à la personne aidée, permettant de soutenir indirectement la PPA.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none"> • Publication des Orientations en soutien à domicile - actualisation de la Politique de soutien à domicile « chez soi : le premier choix » (Orientations en SAD) afin : <ul style="list-style-type: none"> ○ d’offrir une réponse adaptée et un accès équitable à l’ensemble de la clientèle qui nécessite des soins et services de SAD, sans égard à l’âge ou au programme-services pouvant répondre à ses besoins ○ de soutenir la mise en place de pratiques cliniques et organisationnelles cohérentes et pertinentes intégrant l’usager et l’usagère, ses proches et les différents actrices et acteurs mobilisés à titre de partenaires contribuant à orienter les interventions tout au long du parcours de soins et services ○ de favoriser une application harmonisée des orientations ministérielles et cohérente avec la réalité du terrain, qui prend en compte les capacités limitées des ressources • Présentation des Orientations en SAD à de nombreuses tables nationales comprenant les directions-programmes des établissements du RSSS • Présentation des Orientations en SAD et à plusieurs partenaires de la communauté et à des organismes communautaires nationaux offrant des soins et des services de SAD ou qui représentent des organismes régionaux qui en offrent, notamment aux PPA 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la diffusion et le soutien à l'appropriation des Orientations en SAD • Soutenir l’amélioration de la qualité de saisie des données colligées dans I-CLSC pour capter les services offerts aux PPA en SAD • Analyser les données sur les services de répit et de soutien psychosocial offerts aux PPA dans le cadre des services offerts par le soutien à domicile

Mesure 41. Diversifier l’offre de services de répit pour les PPA des personnes ayant une DP, une DI ou un TSA et améliorer l’accès à ces services dans chaque région du Québec.

La famille joue un rôle essentiel dans le maintien des personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou un TSA à domicile et dans leur communauté. Cette mesure vise à améliorer l’accès à des services de proximité en répit dans l’ensemble du Québec pour les personnes présentant

une déficience ou un TSA. Une recension des pratiques existantes ainsi que des besoins permettront notamment de développer des services de répit adaptés, dans une approche basée sur le partenariat. Un investissement permettra de bonifier les services de répit dans les différentes régions du Québec à partir de 2023-2024. Des projets de démonstration permettront d'expérimenter les bonnes pratiques pour en tirer des enseignements exportables pour favoriser le maintien de l'engagement de la famille et des proches auprès de la personne ayant une déficience ou un TSA, prévenir l'épuisement de son réseau de soutien et permettre aux membres de la famille et aux proches d'assumer leurs différentes responsabilités.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribution des premiers financements pour diversifier l'offre de services de répit aux établissements • Analyse des projets en établissements soumis • Recension de la littérature en matière de soutien aux PPA par les trois Instituts universitaires mobilisés • Rédaction du rapport préliminaire de la recension • Déploiement du sondage pour documenter les pratiques en matière de soutien aux PPA • Identification de constats et des pratiques prometteuses • Rédaction du rapport préliminaire des pratiques en matière de soutien aux PPA par les trois Instituts universitaires et tenue de rencontres avec le MSSS en vue du rapport final • Poursuite de la réflexion quant aux projets de démonstration à partir des résultats préliminaires 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribuer les financements pour 2024-2025 aux établissements pour continuer de diversifier l'offre de services de répit aux PPA des personnes ayant une DP, une DI ou un TSA et en améliorer l'accès • Analyser les résultats des premiers financements attribués • Intégrer la réalité des PNI dans le rapport final (organiser une rencontre avec les IU et les acteurs et actrices clés des PNI) • Recevoir, présenter et diffuser le rapport final • Élaborer des projets de démonstration
---	--

Mesure 42. Rehausser les services en centre de jour offerts aux aînés.

La présente mesure annonce un rehaussement du financement des centres de jour pour personnes âgées afin d'en améliorer l'accessibilité dans toutes les régions du Québec. Une révision des orientations ministérielles pour ces milieux ambulatoires est attendue, avec l'objectif d'assurer la meilleure adéquation entre les services offerts dans les centres de jour et les besoins des personnes âgées, déterminés à partir de leurs profils d'autonomie ainsi

que ceux des PPA. La définition d'indicateurs relatifs à la mise en œuvre de la mesure permettra d'assurer le suivi des effets de celle-ci sur les personnes âgées ainsi que sur les PPA.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt et diffusion du Cadre de référence sur les centres de jour pour personnes âgées dans le RSSS • Révision de la circulaire encadrant les coûts de fréquentation pour les usagers et usagères • Attribution d'un financement aux CISSS et CIUSSS afin de rehausser le nombre de places en centres de jour pour personnes âgées • Suivi du financement et des indicateurs associés 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le rehaussement du financement des centres de jour pour personnes âgées et le suivi des indicateurs associés
--	---

Mesure 43. Enrichir le programme de soutien aux PPA en SPFV.

Cette mesure contribue à favoriser le choix de rester dans leur milieu de vie le plus longtemps possible pour les personnes en SPFV qui le souhaitent. L'enrichissement du programme de soutien aux PPA dans le contexte des SPFV contribue à la poursuite de ce programme, qui comprend les services de répit, de gardiennage ou la présence-surveillance, le dépannage, le soutien aux tâches quotidiennes et les soins infirmiers. Deux mesures ont été ajoutées au programme initial, soit le soutien financier concernant le transport et les frais de déplacement ainsi que le soutien financier concernant les activités d'accompagnement spirituel, de soutien psychologique ou social offertes aux PPA, notamment dans le contexte de l'aide médicale à mourir à domicile et du processus de deuil.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribution du financement aux établissements pour le <i>Programme de soutien aux PPA des personnes en SPFV</i> 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la mise à jour <i>du Cadre de gestion Programme de soutien aux personnes proches aidantes des personnes en SPFV 2020-2025</i> • Poursuivre le financement aux établissements pour le <i>Programme de soutien aux PPA</i> selon le nouveau Cadre de gestion
--	---

Mesure 44. Rehausser les services en centre de jour offerts dans les maisons de soins palliatifs.

Le projet de développement de centres de jour en maison de soins palliatifs (MSP) consolide une offre de service complémentaire au réseau de la santé et des services sociaux. L'intensification des répit et le soutien aux personnes proches aidantes sont des conditions favorables au maintien à domicile des personnes en SPFV qui le désirent. Les centres de jour visent à favoriser un répit pour la PPA pendant la fréquentation de la personne aidée et offrent un espace pour briser l'isolement et se ressourcer pendant cette période difficile.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 <ul style="list-style-type: none">• Octroi de financement de 2 nouveaux centres de jour• Octroi de financement de l'ouverture d'un 3^e jour supplémentaire dans un centre de jour	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025 <ul style="list-style-type: none">• Analyser 3 projets d'ouverture de nouveaux centres de jour• Octroyer le financement de ceux pour qui le projet sera accepté, dans un premier temps pour un démarrage et dans un second temps pour la phase d'opérationnalisation• Finaliser les démarches de l'ouverture d'un 4^e jour supplémentaire dans un centre de jour• Finaliser les démarches d'un nouveau centre de jour dont le démarrage a été accepté• Finaliser les démarches pour l'ouverture d'un nouveau centre de jour intégré dans une nouvelle maison de soins palliatifs pédiatriques
--	--

Mesure 45. Poursuivre le développement des services de répit hors domicile avec nuitées.

La présente mesure vise à soutenir le développement des services de répit hors domicile avec nuitées afin d'améliorer la qualité de vie des PPA et de prévenir leur épuisement. Ces services de répit peuvent ainsi contribuer à offrir les conditions favorables au maintien à domicile de la personne aidée lorsque cela représente la volonté de la dyade personne proche aidante -personne aidée.

Fruit de partenariats entre des OC ainsi que les CISSS et les CIUSSS, une Maison Gilles-Carle est un modèle multiservice qui offre du répit avec nuitées et de l'hébergement temporaire aux personnes présentant des besoins, sans égard aux types d'incapacités, à l'état de santé ou à l'âge. Le répit offert est encadré par une équipe multidisciplinaire qualifiée pour répondre adéquatement aux besoins des personnes qui y séjournent.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025 <ul style="list-style-type: none">• Analyser les recommandations des deux consultants et actualiser les orientations ministérielles
---	--

<ul style="list-style-type: none"> • 7 Maisons Gilles-Carle (MGC) sont en activité dans 6 régions sociosanitaires pour 56 places • Poursuite de l'analyse de deux projets • Réception par le MSSS du plan de soutien au MGC en activité de la part des établissements du réseau de la santé • Mandat confié à deux consultants par le MSSS • Dépôt du rapport des consultants et de leurs recommandations • Élaboration d'une entente type de collaboration liant les MGC et l'établissement au territoire • Rehaussement du financement du coût/lit des MGC 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider le réseau actuel de MGC • Poursuivre les rencontres de suivi auprès des répondants MGC dans les établissements afin d'assurer le développement et la poursuite des activités des MGC • Produire un document structurant comprenant l'ensemble des informations sur les MGC à transmettre aux établissements • Réviser l'entente type entre un établissement et une MGC • Consolider l'importance des MGC dans l'écosystème des services de répit pour les PPA • Faire des arrimages avec le SAD pour le dossier des MGC • Développer des outils de communication pour faire connaître les services des MGC
---	---

Mesure 46. Élargir l'offre de services de Baluchon Alzheimer pour les PPA.

Baluchon Alzheimer est un OC qui existe depuis plus de 20 ans. Il a pour mission d'offrir du répit, du soutien et de l'accompagnement aux PPA qui désirent maintenir à domicile leur proche atteint de troubles neurocognitifs majeurs liés à la maladie d'Alzheimer, autres maladies apparentées. Il s'agit du seul organisme qui offre un répit à domicile de longue durée, soit de 4 à 14 jours entiers. L'objectif de la mesure est de répondre à plus de besoins de répit à domicile avec nuitées en élargissant graduellement l'offre de Baluchon à des PPA de personnes vivant avec d'autres situations de handicap. Le but visé est qu'il soit également possible pour les baluchonneuses spécifiquement formées d'accompagner des personnes ayant un profil gériatrique, des personnes vivant avec un trouble neurodégénératif comme la maladie de Parkinson, la sclérose en plaques ou encore des personnes en perte d'autonomie sévères et alitées.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du déploiement des services élargis partout au Québec et augmentation du nombre de jours offerts à plus de 868 jours, soit 34 % d'augmentation • Changement de nom de l'organisme pour Baluchon Répit long terme afin de mieux refléter la nature et l'accès élargi des services • Maintien de hauts standards de qualité et d'appréciation des services de Baluchon Répit long terme avec un taux de satisfaction de 98 % • Embauche et formation de personnel pour soutenir la croissance. 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'augmentation du nombre de jours de répit offerts pour répondre à la demande toujours croissante • Évaluer le projet pilote de référencement des usagers et usagères par d'autres OC en Chaudière-Appalaches et potentiellement l'élargir à une autre région • Desservir pour la première fois une communauté des Premières Nations
--	---

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des revenus des dons de la Fondation Baluchon Répit long terme pour soutenir les besoins financiers de l'organisme | |
|---|--|

Mesure 47. Soutenir les services de répit et de ressourcement offerts aux PPA par le Monastère des Augustines.

Le Monastère des Augustines est un endroit unique, qui se distingue par le type de séjours en hébergement individuel et de séjours de groupe de ressourcement, thématiques ou ciblés, qu'il propose. Le Monastère des Augustines offre des services de répit avec nuitées aux PPA de l'ensemble du Québec. Il propose également des services de ressourcement en mode présentiel ou virtuel, ainsi que de nouvelles initiatives afin d'améliorer la qualité de vie et la santé globale des PPA. L'approche évaluative privilégiée par le Monastère permet le développement des meilleures pratiques au regard de l'accompagnement des PPA.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

- Réalisation des services et activités de soutien aux PPA
 - Des séjours de répit individuel
 - Des répits de ressourcement de groupe avec nuitées
 - Des ateliers expérientiels (art et soins de santé globale) et de ressourcement journalier
 - Des séances de communauté de partage
- Collaboration avec VITAM pour la mise en place d'un projet de recherche évaluative portant sur l'incidence du Monastère sur le mieux-être des personnes
- Amélioration continue de l'accompagnement aux PPA par l'implantation de bonnes pratiques
- Bonification de l'offre de répit de groupe pour les PPA s'occupant d'un adulte
- Rehaussement de la convention d'aide pour répondre à la demande croissante des PPA notamment des parents d'enfants en situation de handicap
- Évaluation de diverses activités, séjours offerts aux PPA
- Optimisation des processus de gestion des demandes de services

Perspectives d'avril 2024 à mars 2025

- Poursuivre tous les services et activités de soutien
 - Des séjours de répit individuel
 - Des répits de ressourcement de groupe avec nuitées
 - Des ateliers expérientiels (art et soins de santé globale) et de ressourcements journaliers
 - Des séances de communauté de partage
- Mettre en place des pratiques pour améliorer l'accompagnement aux PPA
- Poursuivre la recherche évaluative pour documenter notre approche et partager les résultats
- Partager les connaissances du Monastère des Augustines avec les partenaires du milieu et améliorer les pratiques

Orientation 3.3 : Établir un partenariat avec les personnes proches aidantes tout au long du parcours de soins et de services de la dyade aidant(e)-aidé(e)

Mesure 48. Développer un appel de projets à l'intention des établissements publics du RSSS visant la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies innovantes de partenariat avec les PPA.

L'appel ministériel de projets s'adresse aux établissements publics du RSSS et vise la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies innovantes afin de favoriser le développement et la continuité de l'approche de partenariat avec les PPA en contexte de gouvernance, d'organisation des soins et des services ou des soins directs. Les retombées permettront de faire ressortir des conditions gagnantes, des défis ainsi que les besoins et les attentes devant être pris en compte pour l'ensemble des services de soutien aux PPA.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none">• Identification des besoins des équipes en matière de partenariat à partir de l'analyse des documents transmis lors du dépôt des projets en avril 2023 et des bonifications qui y ont été apportées par le CEPPP et le MSSS• Déploiement d'une formation aux équipes des projets en juin 2023, sous la forme d'une classe des maîtres sur le partenariat, conçue selon les besoins des équipes• Planification et préparation des outils d'évaluation afin d'accompagner les équipes dans une démarche d'amélioration continue de leur partenariat avec les PPA au sein des équipes• Développement d'une cartographie des projets retenus• Soutien de la réalisation des projets en continu• Lancement du questionnaire d'évaluation réflexive• Analyse des résultats de l'évaluation réflexive effectuée par les personnes contribuant aux projets à des fins d'amélioration continue de leur partenariat avec les PPA au sein des équipes	<ul style="list-style-type: none">• Déployer une formation sous forme de classe des maîtres en juin 2024, à la lumière des besoins identifiés et des résultats des analyses menées en 2023-2024, en offrant de la rétroaction afin d'optimiser le partenariat dans la seconde moitié de réalisation des projets retenus• Lancer le questionnaire d'évaluation réflexive• Analyser les résultats de l'évaluation réflexive effectuée par les personnes contribuant aux projets à des fins d'amélioration continue de leur partenariat avec les PPA au sein des équipes• Soutenir les équipes dans leurs démarches de transfert de connaissances en vue de l'événement de transfert de connaissances prévu en automne 2025• Organiser l'événement de transfert de connaissances pour les projets de partenariat avec les PPA, prévu en automne 2025

Mesure 49. Réviser les politiques de visite des proches dans différents milieux de soins afin que celles-ci s'inscrivent dans une approche de partenariat avec les PPA (milieux de soins aigus, centres de réadaptation, milieux de SPFV).

L'approche de partenariat favorise une dynamique de collaboration entre la PPA, la personne aidée et les intervenants et intervenantes dans différents contextes de soins et services. Le fait de considérer les PPA comme des partenaires dans la trajectoire de soins et de services, qu'il s'agisse de soins aigus, de réadaptation ou de SPFV, entraînera des répercussions sur les pratiques. Dans le cadre des visites, les aspects touchés sont, notamment, les enjeux relatifs à la confidentialité et au partage des renseignements, le respect de la quiétude, de la fatigue et des moments de soins de la personne malade ainsi que celui des autres usagers et usagères dans l'unité de soins. Cette mesure a pour objectif de déterminer les mesures incontournables pour actualiser les bonnes pratiques qui favorisent le partenariat avec les PPA qui visitent leurs proches et de les intégrer dans une révision des politiques de visites actuelles.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette mesure n'est pas débutée 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les orientations sur le partenariat avec les PPA associées au cadre de référence correspondant à la mesure 35 comme assise vers des politiques de visites inclusives • Mobiliser et accompagner les milieux de soins en vue de la révision des politiques des visites selon les orientations convenues
---	---

Axe 4 : Le développement d'environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l'amélioration des conditions de vie des personnes proches aidantes, notamment afin d'éviter leur précarisation financière

Orientation 4.1 : Favoriser le maintien de l'équilibre entre le rôle des personnes proches aidantes et les autres sphères de leur vie

Mesure 50. Former un comité de travail interministériel sur la conciliation travail-famille-études et responsabilités de proche aidance et sur la précarisation financière.

La mise en place du comité interministériel constitué de ministères et d'organismes (MO) permet le partage d'informations et la discussion sur l'état des connaissances en matière de conciliation travail-famille-études et responsabilités de proche aidance et au sujet de la précarisation financière des PPA. Une réflexion interministérielle sur des leviers et des actions potentielles pouvant avoir des répercussions sur la santé, le bien-être et l'équilibre de vie sur les PPA y est associée. Ces travaux permettront d'établir une vision commune des actions à réaliser pour aider les PPA

à mieux concilier les différentes sphères de leur vie et ouvriront la voie à des recommandations d’actions en prévision du deuxième plan d’action gouvernementale pour les PPA.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche documentaire et présentation du thème de la conciliation travail et responsabilités de proche aidance • Recherche documentaire et présentation du thème de la conciliation famille et responsabilités de proche aidance • Recherche et présentation de pratiques mises en place dans d’autres juridictions en lien avec la conciliation études et responsabilités de proche aidance • Présentation des travaux du Réseau pour un Québec Famille, Concilivi dans le cadre de la mesure 53 du PAG-PPA aux membres du comité interministériel • Proposition de fonctionnement en sous-comité pour la poursuite des travaux vers l’identification de mesures potentielles pour le prochain PAG-PPA 	<p>Perspectives d’avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimenter les matrices synthèses d’informations soutenant les travaux des sous-comités : famille, travail et jeunes-études • Identifier des leviers et actions potentiels pour une meilleure conciliation à partir de critères déterminés en sous-comités avec les ministères et les organismes • Entreprendre des analyses de possibilités pour des mesures potentielles pour le prochain PAG-PPA 2026-2031
---	--

Mesure 51. Documenter la prévalence, les caractéristiques et les besoins des PPA (jeunes et adultes) fréquentant un établissement des réseaux de l’éducation ou de l’enseignement supérieur.

Cette mesure sous la responsabilité du ministère de l’Éducation du Québec et du ministère de l’Enseignement supérieur vise la réalisation de la première étude québécoise sur la population étudiante (jeunes et adultes) exerçant des responsabilités de proche aidant. Cette étude cible les élèves des établissements primaires et secondaires, ceux de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, ainsi que les étudiantes et étudiants inscrits dans les établissements d’enseignement supérieur. Elle vise à collecter des données sur la proportion des élèves et des étudiantes et étudiants qui assument des responsabilités de proche aidance, sur leurs caractéristiques sociodémographiques ainsi que sur leurs enjeux et besoins particuliers. Cette étude vise également à connaître les incidences potentielles de la proche aidance sur la persévérance et la réussite scolaires. Les résultats qui en découleront permettront d’abord d’améliorer les connaissances sur cette réalité, puis d’outiller les milieux d’enseignement et les organismes concernés par la question pour qu’ils puissent répondre aux besoins des élèves et des étudiants ayant des responsabilités de proche aidance, notamment par la mise en place de services de soutien adapté.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des questionnaires • Recrutement des personnes participantes 	<p>Perspectives d’avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer la collecte de donnée du volet secondaire (été 2024) • Recevoir le rapport final (automne 2024)
--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la collecte et de l'analyse des données (volet primaire et enseignement supérieur) • Rédaction du rapport de recherche préliminaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les résultats (hiver 2024-2025)
---	--

Mesure 52. Sensibiliser les établissements des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur à la réalité et aux besoins des élèves proches aidants (jeunes et adultes).

La mesure vise à amener les acteurs et actrices des réseaux de l'éducation et ceux de l'enseignement supérieur à reconnaître la réalité des personnes proches aidantes en vue de repérer les élèves et les étudiantes et étudiants proches aidants qui fréquentent leurs établissements. Il est essentiel de sensibiliser ces réseaux de l'éducation à l'importance de reconnaître les besoins particuliers des élèves proches aidants, et d'y répondre. Pour ce faire, deux guides de bonnes pratiques seront élaborés, l'un pour le réseau de l'enseignement supérieur et l'autre pour les établissements primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <p>Guide pour le réseau de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réception du bilan préliminaire (mars 2024) • Rédaction amorcée du guide sur les bonnes pratiques d'intégration des étudiantes et des étudiants proches aidants fréquentant le réseau de l'enseignement supérieur 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <p>Guide pour le réseau de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuver la version finale du guide sur les bonnes pratiques d'intégration des étudiantes et des étudiants proches aidants fréquentant le réseau de l'enseignement supérieur (automne 2024) • Présenter le contenu du Guide et favoriser sa diffusion dans un webinaire conçu spécialement à cette fin <p>Guide pour les établissements primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le guide en 2024-2025 (collecte de données en cours été 2024)
---	--

Mesure 53. Identifier et expérimenter les meilleures pratiques organisationnelles pour favoriser l'embauche et le maintien en emploi de PPA dans certains secteurs d'activité économique.

Plusieurs PPA sont en emploi et vivent des enjeux liés à la conciliation famille-travail. Les employeuses et employeurs ont ainsi besoin d'être sensibilisés et accompagnés pour s'engager efficacement en faveur de cette conciliation. L'objectif de la mesure est de favoriser l'embauche et le maintien en emploi de PPA en expérimentant, auprès des personnes employeuses, des pratiques organisationnelles adaptées aux contraintes de

certaines secteurs d'activités économiques. Le souhait est de créer des conditions qui permettent aux milieux de travail des secteurs d'activité économique ciblés d'être plus flexibles dans la prise en compte des réalités variées des PPA en emploi.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Début des travaux de la démarche d'évaluation du projet • Rédaction d'une revue de littérature sur la proche aidance et le travail • Collecte de données spécifiques sur les PPA dans le cadre du sondage employeuses et employeurs et du sondage employées et employés, et réalisation d'analyses complémentaires en vue de bien cerner les réalités des PPA en emploi • Bonification du matériel d'accompagnement en CFT en regard du contexte de proche aidance • Démarrage de la démarche expérimentale d'accompagnement avec neuf organisations (deux ont effectué la démarche) • Production d'une infographie sur la thématique de la proche aidance • Présentation du projet dans le cadre de l'atelier « Comment créer un environnement conciliant pour les personnes proches aidantes en emploi? Perspectives sur les réalités des organisations et les besoins des PPA. » dans le cadre de la Journée nationale de concertation des partenaires en proche aidance • Présentation au comité interministériel actif dans le cadre de la mesure 50 sur la conciliation 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le recrutement des employeuses et employeurs et l'expérimentation des pratiques organisationnelles facilitant la conciliation des PPA • Poursuivre la conception des outils gratuits Concilivi pour les employeuses et employeurs • Poursuivre les activités de promotion et d'accompagnement des employeuses et employeurs • Tenir une nouvelle édition du sondage annuel employeuses et employeurs et du sondage annuel employeuses et employés afin de documenter les réalités des PPA en emploi
---	---

Mesure 54. Faire la promotion du service de médiation d'Équijustice auprès des PPA et des personnes aidées et former les médiateurs aux enjeux de la proche aidance.

Dans l'exercice de leur rôle, les PPA peuvent connaître des situations conflictuelles ou avoir des différends avec la famille, l'entourage, et même la personne aidée. Il est alors possible qu'elles ressentent de la frustration et des tensions qui auront une incidence sur leur qualité de vie, allant peut-être jusqu'à ébranler leur volonté de poursuivre leur rôle de PPA. La présente mesure vise à faire connaître le service de médiation offert par

les organismes qualifiés et efficaces d'Équijustice auprès des PPA et des personnes aidées, par l'entremise de capsules d'information. Elle contribue au maintien des liens harmonieux entre la personne proche aidante, la personne aidée et la famille.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de médiatrices et médiateurs sur la proche aidance : 2 activités de formation réalisées • Participation à des événements destinés aux PPA dont la Journée nationale de concertation en proche aidance tenue le 31 octobre 2023 • Production et diffusion de capsules et d'affiches : plusieurs publications sur les réseaux sociaux, dont 10 publications sur Facebook et 2 capsules d'information sur Facebook Live 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former les médiatrices et médiateurs sur la proche aidance, dénombrer les médiatrices et médiateurs formés et identifier l'incidence de la formation sur leur niveau de connaissances • Participer à des événements destinés aux PPA : organisation d'une activité avec l'organisme Proche aidance Québec • Produire et diffuser des capsules et des affiches : tournage d'une capsule vidéo présentant le témoignage d'un couple de personne aidante/aidée
---	---

Orientation 4.2 : Faciliter l'exercice du rôle des personnes proches aidantes

Mesure 55. Simplifier l'accès aux programmes et services utilisés par les PPA.

Bien que les PPA bénéficient de programmes et de services variés qui facilitent l'exercice de leur rôle, elles peuvent toutefois éprouver des difficultés de natures diverses dans leurs démarches pour y avoir accès. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité aux programmes et services pour les personnes proches aidantes en leur permettant un accès en ligne simplifié et centralisé. Cette amélioration concernant l'ampleur de leurs tâches administratives leur permettra ultimement de concilier plus facilement leur vie personnelle et leur rôle envers la personne aidée.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du Dossier d'opportunité pour la solution numérique du projet OPHQ/PPA à la suite du dépôt en février 2023 • Élaboration du dossier d'affaires de la solution numérique du projet OPHQ/PPA 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déposer le dossier d'affaires (phase de planification) au printemps 2024 • Amorcer les travaux pour la phase d'exécution du projet de la solution numérique à l'automne 2024
--	---

Mesure 56. Offrir des services de soutien améliorés aux représentants légaux.

Le Curateur public travaille à proposer une gamme de services transformée en matière de proche aide, que ceux-ci s'adressent aux représentantes et représentants légaux, aux membres d'un conseil de tutelle ou, plus largement, à toute personne liée à une mesure de protection au bénéfice d'un proche. Pour que ces personnes puissent assumer pleinement leur mandat et pour faciliter l'exercice de leur rôle, le Curateur public souhaite notamment améliorer et/ou produire des outils structurants et définir des moyens concrets d'acquérir et de maintenir des savoirs essentiels à l'exercice de leurs fonctions qui lui permettront de les accompagner et de les soutenir dans leurs démarches. L'objectif est de lever certains obstacles à l'engagement des proches en simplifiant l'exercice de leur mandat par l'intermédiaire de services numériques modernes et souples.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 <ul style="list-style-type: none">• Approbation du dossier d'affaires par le Secrétariat du Conseil du trésor• Constitution des structures de conception et d'opérationnalisation du projet• Définition et précision des besoins des utilisateurs et utilisatrices• Démarrage de l'élaboration des solutions numériques	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025 <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre l'élaboration des solutions• Procéder à la livraison d'une première solution
--	---

Mesure 57. Diffuser de l'information sur les services de transport offerts au Québec sous la forme d'une carte interactive.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable rendra disponible sur le Web une carte interactive sur les services de transport collectif et/ou adapté pour l'ensemble du Québec. Cette carte informera les PPA et les intervenants et intervenantes des services offerts dans leur région, en indiquant l'organisme responsable d'offrir le ou les services et en fournissant le lien vers son site Web.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 <ul style="list-style-type: none">• Rassemblement des données disponibles à l'interne pour fournir des données préliminaires pour le développement de la carte	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025 <ul style="list-style-type: none">• Vérifier les informations détenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et obtenir les informations manquantes auprès des municipalités ou des MRC• Effectuer des tests de rendu de la carte avec des données préliminaires• Produire la carte interactive avec les données officielles complètes et à jour
--	---

Mesure 58. Sensibiliser les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) qui sont engagées dans une démarche Municipalité amie des aînés aux besoins des PPA et favoriser les actions et les initiatives à leur égard.

Par l'élaboration et la diffusion d'un fascicule thématique et d'un webinaire portant sur les PPA de personnes âgées, la mesure permettra de sensibiliser les municipalités et les MRC ayant entrepris une démarche Municipalité amie des aînés à l'égard des besoins des PPA de personnes âgées. Les outils produits contiendront des renseignements sur la proche aidance ainsi que des exemples d'actions ou d'initiatives entreprises dans le cadre de plans d'action Municipalité amie des aînés qui ont eu un effet positif sur les PPA de personnes âgées.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche, élaboration et production, correction du fascicule • Élaboration d'un PPT préliminaire présenté lors d'un webinaire en novembre 2023 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en page et rendre disponible le fascicule en ligne sur le site Internet du gouvernement • Diffuser de façon virtuelle le fascicule auprès des municipalités, des MRC, des coordonnatrices et coordonnateurs régionaux en proche aidance ainsi que tous autres actrices et acteurs intéressés par la question de la proche aidance par l'entremise de webinaires
---	---

Mesure 59. Soutenir la réalisation de projets et d'initiatives visant à reconnaître, à accompagner et à soutenir les PPA d'aînés dans le cadre du programme Québec ami des aînés, volet national.

Le programme Québec ami des aînés soutient financièrement des activités et des initiatives mises en place par des OC, lesquelles contribuent à adapter les milieux de vie aux réalités des personnes âgées en vue de leur permettre de rester chez elles, dans leur communauté, au sein d'environnements sains, sécuritaires et accueillants. Le programme vise également à encourager et à favoriser la participation des personnes âgées au développement de leur communauté.

<p>Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un appel de projets QADA du 8 juin au 21 juillet 2023 : Aucun projet sous le thème de la proche aidance respectant les critères de qualité du programme QADA n'a été reçu 	<p>Perspectives d'avril 2024 à mars 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun appel de projets n'est prévu pour l'instant
--	---

Orientation 4.3 : Prévenir la précarisation de la condition financière relative au rôle de personne proche aidante

Mesure 60. Connaître les réalités et les besoins des PPA pour qui le risque de précarisation financière est élevé en tenant compte des facteurs psychosociaux et économiques.

La présente mesure vise à mobiliser les connaissances actuelles et l'expérience des PPA afin de mieux circonscrire les réalités, les contextes et les besoins de celles pour qui le risque de précarisation financière est élevé. L'état de santé et de bien-être des PPA étant déterminé par une panoplie de facteurs individuels, économiques et environnementaux, cette démarche permettra de dégager des pistes d'actions concrètes pour mieux soutenir les PPA les plus vulnérables à cette précarisation financière. Les résultats de ces analyses vont concrètement enrichir la réflexion et orienter les décisions gouvernementales des années à venir.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 <ul style="list-style-type: none">• Mesure non débutée• Amorce de discussions avec le partenaire pressenti	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025 <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre les discussions avec le partenaire pressenti• Déterminer et prioriser les besoins en connaissances en collaboration avec les parties prenantes• Octroyer le mandat et entreprendre les travaux
---	--

Mesure 61. Diffuser l'information aux PPA concernant les crédits d'impôt et autres programmes de soutien financier.

Cette mesure a pour objectif d'élargir les outils de communication pour améliorer la connaissance des programmes et services auprès d'une diversité de groupes sociaux. De plus, elle vise à adapter la transmission d'informations de manière à répondre aux enjeux de littératie et à vulgariser l'information concernant les crédits d'impôt et autres programmes de soutien financier dans l'objectif de rejoindre des PPA ayant des niveaux de littératie divers.

Actions réalisées du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 <ul style="list-style-type: none">• Mesure non débutée	Perspectives d'avril 2024 à mars 2025 <ul style="list-style-type: none">• Identifier un partenaire• Déterminer et prioriser les besoins en connaissances en collaboration avec les parties prenantes• Octroyer le mandat et entreprendre les travaux
--	---

Conclusion

La *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes* (LPPA), adoptée en octobre 2020, représente une étape charnière dans l'avancement des travaux en proche aide. Cette loi vient inscrire la proche aide comme étant une réelle priorité pour la société québécoise, et ce, au-delà des gouvernements en place ou des engagements électoraux futurs. Cette loi stipule que tous les cinq ans, le gouvernement adopte et rend public un plan d'action gouvernemental prévoyant des mesures et des actions pour mettre en œuvre la politique nationale pour les personnes proches aidantes.

La Politique nationale pour les PPA publiée en avril 2021 propose aux Québécois et Québécoises de participer à un projet de société qui vise à soutenir la santé et le bien-être des PPA et à préserver leur identité propre, par la mise en place de conditions favorables à l'équilibre entre leur rôle de PPA et les autres sphères de leur vie.

Le premier Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 et les mesures qui y sont présentées permettront de faire des avancées notables dans le domaine de la proche aide au Québec. C'est ainsi qu'au 31 mars 2024, 58 des 61 mesures prévues dans le plan d'action sont en cours de réalisation. Ces mesures sont diversifiées et rejoignent les 4 axes et les 12 orientations de la Politique nationale pour les PPA.

Le présent bilan permet de faire état des réalisations des ministères et organismes gouvernementaux, avec leurs nombreux partenaires, principalement des milieux communautaires, depuis le lancement du Plan d'action pour les personnes proches aidantes 2021-2026.

Parmi les actions mises en œuvre figure la mise en place de 27 coordonnateurs et coordonnatrices en proche aide qui représente une mesure déterminante pour assurer la concertation nécessaire à l'intégration des actions dans les réseaux territoriaux de services. Citons également la poursuite de la mission de l'Appui, répondant à l'article 44 de la LPPA et permettant notamment de soutenir le service Info-aidant et d'octroyer des budgets à de nombreux organismes communautaires partout au Québec pour le développement de services de soutien aux PPA. Soulignons le développement de l'Observatoire québécois de la proche aide, qui se positionne comme un carrefour de connaissances contribuant à la reconnaissance des PPA et stimulant l'innovation dans la réponse à leurs besoins. Le Comité de partenaires concernés par le soutien aux personnes proches aidantes s'est également structuré et investi des travaux en sous-comités qui ont le potentiel d'éclairer la ministre notamment sur la question des services de répit.

Le MSSS et ses collaboratrices et collaborateurs gouvernementaux restent attentivement à l'écoute des besoins des personnes proches aidantes afin de planifier adéquatement et d'adapter en continu les services, les politiques et les programmes conçus pour les soutenir dans ce rôle si important auprès de leurs proches.

Annexe 1 – Tableau récapitulatif des mesures du Plan d’action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026

Axe 1 – La reconnaissance et l’autoreconnaissance des PPA ainsi que la mobilisation des actrices et acteurs de la société québécoise concernés par la proche aide			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2024
Orientation 1.1 – Sensibiliser la société québécoise au rôle et à l’apport indéniable des PPA, à la diversité de leurs réalités et à l’importance de les soutenir			
1. Développer une stratégie de communication sur la valorisation des PPA et de leur apport à la société.	MSSS	2021-2026	En cours de réalisation
2. Réaliser un portrait des PPA au Québec.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : Observatoire québécois de la proche aide, Institut national de santé publique du Québec, Institut de la statistique du Québec</i>	2022-2026	En cours de réalisation
3. Analyser la pertinence et la faisabilité de reconnaître certains droits aux PPA et les obligations qui en découlent ainsi que d’établir et de maintenir un registre public des PPA visant notamment à favoriser la reconnaissance de leur rôle.	Ministère de la Justice du Québec Collaboration MSSS	2021-2023	En cours de réalisation
Orientation 1.2 – Assurer la concertation des actions pour l’ensemble des PPA dans les différentes sphères de leur vie			
4. Mettre en place le Comité de partenaires concernés par les personnes proches aidantes.	MSSS	2021-2026	En cours de réalisation
5. Mettre en place une coordination territoriale de la proche aide.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS</i>	2021-2026	En cours de réalisation
6. Organiser annuellement une journée de concertation nationale sur la proche aide.	MSSS	2021-2026	En cours de réalisation
Orientation 1.3 – Favoriser la collaboration avec les PPA dans le développement d’actions visant à les reconnaître et à les soutenir			
7. Développer les connaissances et les compétences des PPA et des acteurs des instances de gouvernance à travailler ensemble selon une approche basée sur le partenariat.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Centre d’excellence sur le partenariat avec les patients et le public</i>	2021-2026	En cours de réalisation
8. Impliquer les PPA (tuteurs, assistants, citoyens) au développement des services du Curateur public.	Curateur public Collaboration MSSS	2021-2026	En cours de réalisation

Axe 2 – Le partage de l’information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2024
Orientation 2.1 – Identifier les besoins d’information et de formation des PPA et y répondre			
9. Diffuser la boîte à outils <i>La bienveillance des personnes proches aidantes : une responsabilité partagée</i> dans différents milieux fréquentés par les PPA.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Proche aidance Québec</i>	2021-2026	En cours de réalisation
10. Réaliser en coconstruction avec des PPA et à leur intention des capsules de sensibilisation et des outils de formation concernant l’approche de partenariat dans le contexte des soins et des services.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Centre d’excellence sur le partenariat avec les patients et le public</i>	2022-2026	En cours de réalisation
11. Soutenir les organisations et les PPA dans leur transition vers une offre de soutien en mode numérique.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Appui</i>	2021-2026	En cours de réalisation
12. Soutenir les PPA par des programmes de formation et de soutien en ligne visant à les outiller dans leurs parcours et leurs rôles.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Appui</i>	2021-2026	En cours de réalisation
13. Déployer le programme de formation pour les PPA par les pairs en matière de soins palliatifs et de fin de vie.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS</i>	2021-2026	Non débutée
14. Concevoir un outil de sensibilisation visant à améliorer les connaissances des PPA sur les sujets de la santé mentale, des différents troubles comportementaux et du vieillissement.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Ordre des psychologues du Québec</i>	2021-2026	En cours de réalisation
15. Soutenir les partenaires qui interviennent auprès des PPA dans la transmission d’informations et la promotion de la mesure d’assistance auprès des PPA.	Curateur public Collaboration MSSS <i>Partenaires mobilisés : organismes communautaires, Chambre des notaires, Barreau du Québec</i>	2021-2026	En cours de réalisation
16. Soutenir la diffusion de l’information de nature juridique mise en valeur par Édualoi auprès des PPA et des intervenants et intervenantes.	MSSS Collaboration ministère de la Justice du Québec <i>Partenaire mobilisé : Édualoi</i>	2021-2026	En cours de réalisation
17. Soutenir les PPA dans la navigation au sein du RSSS.	MSSS	2023-2026	En cours de réalisation
18. Sensibiliser les PPA en emploi aux répercussions liées à leur rôle et les informer des différentes mesures existantes de conciliation travail-responsabilités de proche aidance.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Proche aidance Québec</i>	2021-2026	En cours de réalisation

Axe 2 – Le partage de l’information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2024
Orientation 2.2 – Identifier les besoins d’information et de formation des acteurs concernés par les PPA et y répondre			
19. Concevoir une formation pour les intervenants, professionnels et gestionnaires du RSSS et du milieu communautaire sur les caractéristiques et les besoins des PPA, sur les interventions à privilégier et sur l’approche de partenariat en contexte de soins et de services.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : CIUSSS du Centre-Ouest-de-l’Île-de-Montréal, Centre d’excellence sur le partenariat avec les patients et le public, organismes communautaires nationaux</i>	2021-2026	En cours de réalisation
20. Mettre à contribution les membres des ordres professionnels des domaines de la santé mentale et des relations humaines dans la reconnaissance et le soutien des PPA.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : ordres professionnels dans le domaine de la santé mentale et des services sociaux</i>	2022-2025	En cours de réalisation
21. Élaborer une formation continue partagée, à l’intention des intervenants du RSSS et de ceux des OC, sur l’aide médicale à mourir sous l’angle des réalités et des besoins des PPA.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : CHU de Québec, Centre universitaire de santé McGill</i>	2021-2024	En cours de réalisation
22. Mettre en place une communauté de pratique en proche aidance.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : CIUSSS de l’Estrie – CHUS</i>	2022-2026	En cours de réalisation
23. Outiller les organismes travaillant auprès des personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles aux enjeux de la proche aidance et aux ressources existantes.	Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration Collaboration MSSS <i>Partenaire mobilisé : Institut universitaire SHERPA</i>	2022-2026	En cours de réalisation
24. Sensibiliser les intervenants du RSSS, ceux des OC et d’autres acteurs à la diversité sexuelle et de genre ainsi qu’aux enjeux que vivent les PPA LGBTQI+.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Fondation Émergence</i>	2021-2026	En cours de réalisation
25. Former le personnel des services à la population de l’OPHQ aux réalités des PPA.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Appui</i>	2022-2026	En cours de réalisation
26. Sensibiliser et accompagner les organismes communautaires famille et les OC offrant des services aux parents de personnes ayant un handicap pour favoriser l’engagement paternel et l’exercice de la coparentalité.	Ministère de la Famille Collaboration MSSS <i>Partenaire mobilisé : Regroupement pour la valorisation de la paternité</i>	2022-2026	En cours de réalisation

Axe 2 – Le partage de l’information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2024
Orientation 2.3 – Soutenir la recherche et le transfert de connaissances ayant trait aux PPA			
27. Créer l’Observatoire québécois de la proche aide.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : CIUSSS du Centre-Ouest-de-l’Île-de-Montréal</i>	2021-2026	En cours de réalisation
28. Soutenir la recherche et le transfert des connaissances en matière de proche aide.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Fonds de recherche du Québec – Société et culture</i>	2022-2026	En cours de réalisation
29. Recenser et développer les pratiques prometteuses afin d’évaluer adéquatement les besoins et de soutenir les PPA des personnes présentant une DP, une DI ou un TSA.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : établissements ayant une désignation à titre d’Institut universitaire en DP, DI-TSA</i>	2021-2026	En cours de réalisation
30. Étudier les réalités et les besoins spécifiques des PPA issues des communautés ethnoculturelles et celles de langue anglaise en vue de définir des pistes d’action pour mieux les soutenir.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Institut universitaire SHERPA</i>	2021-2024	En cours de réalisation
31. Documenter et promouvoir des pratiques prometteuses pour l’organisation des services offerts aux PPA.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Appui</i>	2022-2026	En cours de réalisation
32. Documenter les pratiques inspirantes en matière de proche aide pour les PNI et en soutenir le transfert aux coordonnateurs territoriaux.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : CIUSSS de l’Estrie – CHUS</i>	2021-2026	En cours de réalisation
33. Identifier les approches d’évaluation et les indicateurs permettant de mesurer l’atteinte des objectifs de la Politique nationale pour les PPA.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : INESSS</i>	2022-2026	En cours de réalisation
34. Identifier des pratiques à privilégier auprès des PPA pour les soutenir dans le choix de la dyade aidant(e) -aidé(e) de maintenir à domicile la personne aidée en grande perte d’autonomie.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : INESSS</i>	2022-2026	En cours de réalisation

Axe 3 – Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux PPA, dans une approche basée sur le partenariat			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2024
Mesure transversale			
35. Élaborer un cadre de référence présentant l'ensemble des services intégrés en matière de soutien aux PPA.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS), ordres professionnels, chercheurs et chercheuses</i>	2021-2024	En cours de réalisation
Orientation 3.1 – Évaluer les besoins de services en matière de santé et de services sociaux pour les PPA			
36. Mettre en place un outil permettant de repérer les PPA et de les orienter vers les ressources appropriées.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : Appui, Fédération québécoise des Sociétés d'Alzheimer, établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS et groupe de médecine familiale), organismes communautaires nationaux</i>	2021-2026	En cours de réalisation
Orientation 3.2 – Soutenir les PPA par des services de santé et des services sociaux adaptés			
37. Assurer la pérennité de l'Appui pour les proches aidants permettant le développement de services aux PPA.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Appui</i>	2021-2026	En cours de réalisation
38. Bonifier le soutien aux OC pour soutenir les PPA.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS), Comité de travail</i>	2022-2026	En cours de réalisation
39. Promouvoir les services sociaux généraux et faciliter leur accès aux PPA.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS</i>	2021-2026	En cours de réalisation

Axe 3 – Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux PPA, dans une approche basée sur le partenariat			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2024
Orientation 3.2 – Soutenir les PPA par des services de santé et des services sociaux adaptés			
40. Bonifier l’offre des services de soutien à domicile pour les PPA dans chaque région.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS</i>	2021-2026	En cours de réalisation
41. Diversifier l’offre de services de répit pour les PPA des personnes ayant une DP, une DI ou un TSA et améliorer l’accès à ces services dans chaque région du Québec.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : établissements ayant une désignation à titre d’institut universitaire en DP, DI-TSA</i>	2021-2026	En cours de réalisation
42. Rehausser les services en centre de jour offerts aux aînés.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2022-2026	En cours de réalisation
43. Enrichir le programme de soutien aux PPA en SPFV.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	En cours de réalisation
44. Rehausser les services en centre de jour offerts dans les maisons de soins palliatifs.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : Alliance des maisons de soins palliatifs, Association des soins palliatifs du Québec, établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	En cours de réalisation
45. Poursuivre le développement des services de répit hors domicile avec nuitées.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	En cours de réalisation

Axe 3 – Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux PPA, dans une approche basée sur le partenariat			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2024
Orientation 3.3 – Établir un partenariat avec les PPA tout au long du parcours de soins et de services de la dyade aidant(e)-aidé(e)			
46. Élargir l'offre de services de Baluchon Alzheimer pour les PPA.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Baluchon Alzheimer</i>	2021-2026	En cours de réalisation
47. Soutenir les services de répit et de ressourcement offerts aux PPA par le Monastère des Augustines.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Monastère des Augustines</i>	2022-2026	En cours de réalisation
48. Développer un appel de projets à l'intention des établissements publics du RSSS visant la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies innovantes de partenariat avec les PPA.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public, communauté de pratique (approche de partenariat – PPA), établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	En cours de réalisation
49. Réviser les politiques de visite des proches dans différents milieux de soins afin que celles-ci s'inscrivent dans une approche de partenariat avec les PPA (milieux de soins aigus, centres de réadaptation, milieux de SPFV).	MSSS <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS</i>	2023-2026	Non débutée

Axe 4 – Le développement d’environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l’amélioration des conditions de vie des PPA, notamment afin d’éviter leur précarisation financière			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2024
Orientation 4.1 – Favoriser le maintien de l’équilibre entre le rôle des PPA et les autres sphères de leur vie			
50. Former un comité de travail interministériel sur la conciliation travail-famille-études et responsabilités de proche aide et sur la précarisation financière.	MSSS Collaborateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Ministère du Travail • Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale • Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité au travail • Ministère de la Famille • Ministère de l’Éducation du Québec • Ministère de l’Enseignement supérieur • OPHQ • Retraite Québec • Ministère des Finances du Québec • Secrétariat à la jeunesse • Secrétariat à la condition féminine 	2021-2026	En cours de réalisation
51. Documenter la prévalence, les caractéristiques et les besoins des PPA (jeunes et adultes) fréquentant un établissement des réseaux de l’éducation ou de l’enseignement supérieur.	Ministère de l’Enseignement supérieur Ministère de l’Éducation du Québec Collaboration MSSS <i>Partenaires mobilisés : Laboratoire de recherche et d’action pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale et leurs proches de l’Université du Québec en Outaouais, Fédération étudiante collégiale du Québec, Union étudiante du Québec, Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente</i>	2021-2025	En cours de réalisation

52. Sensibiliser les établissements du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur à la réalité et aux besoins des élèves proches aidants (jeunes et adultes).	Ministère de l'Enseignement supérieur Ministère de l'Éducation du Québec Collaboration MSSS	Ministère de l'Éducation du Québec : 2021-2024 Ministère de l'Éducation du Québec : 2024-2026	En cours de réalisation
53. Identifier et expérimenter les meilleures pratiques organisationnelles pour favoriser l'embauche et le maintien en emploi de PPA dans certains secteurs d'activité économique.	Ministère de la Famille Collaboration MSSS <i>Partenaire mobilisé : Réseau pour un Québec Famille</i>	2022-2026	En cours de réalisation
54. Faire la promotion du service de médiation d'Équijustice auprès des PPA et des personnes aidées et former les médiateurs aux enjeux de la proche aidance.	Ministère de la Justice du Québec Collaboration MSSS <i>Partenaire mobilisé : Équijustice</i>	2021-2026	En cours de réalisation
Orientation 4.2 – Faciliter l'exercice du rôle des PPA			
55. Simplifier l'accès aux programmes et services utilisés par les PPA.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Collaboration MSSS, OPHQ et autres MO concernés	2021-2026	En cours de réalisation
56. Offrir des services de soutien améliorés aux représentants légaux.	Curateur public Collaboration MSSS	2021-2025	En cours de réalisation
57. Diffuser de l'information sur les services de transport offerts au Québec sous la forme d'une carte interactive.	Ministère des Transports et de la Mobilité durable Collaboration MSSS	2022-2024	En cours de réalisation
58. Sensibiliser les municipalités et les MRC qui sont engagées dans une démarche Municipalité amie des aînés aux besoins des PPA et favoriser les actions et les initiatives à leur égard.	Secrétariat aux aînés Collaboration MSSS	2021-2024	En cours de réalisation
59. Soutenir la réalisation de projets et d'initiatives visant à reconnaître, à accompagner et à soutenir les PPA d'aînés dans le cadre du programme Québec ami des aînés, volet national.	Secrétariat aux aînés Collaboration MSSS	2022-2026	En cours de réalisation
Orientation 4.3 – Prévenir la précarisation de la condition financière relative au rôle de PPA			
60. Connaître les réalités et les besoins des PPA pour qui le risque de précarisation financière est élevé en tenant compte des facteurs psychosociaux et économiques.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : à déterminer</i>	2022-2025	En cours de réalisation
61. Diffuser l'information aux PPA concernant les crédits d'impôt et autres programmes de soutien financier.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : à déterminer</i>	2022-2026	Non débutée

Annexe 2 – Cadre financier du Plan d’action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026

AXE	BUDGET TOTAL POUR 5 ANS
<p>AXE 1 La reconnaissance et l’autoreconnaissance des PPA ainsi que la mobilisation des acteurs de la société québécoise concernés par la proche aidance</p>	<p>20 612 500 \$</p>
<p>AXE 2 Le partage de l’information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences</p>	<p>20 878 500 \$</p>
<p>AXE 3 Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux PPA, dans une approche basée sur le partenariat</p>	<p>155 590 000 \$</p>
<p>AXE 4 Le développement d’environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l’amélioration des conditions de vie des PPA, notamment afin d’éviter leur précarisation financière</p>	<p>3 517 000 \$</p>
<p>Total global pour 5 ans</p>	<p>200 598 000 \$</p>

